

Département du Nord

INSPECTION PRIMAIRE
du Quesnoy

MONOGRAPHIE COMMUNALE

de Le Câteau

1900



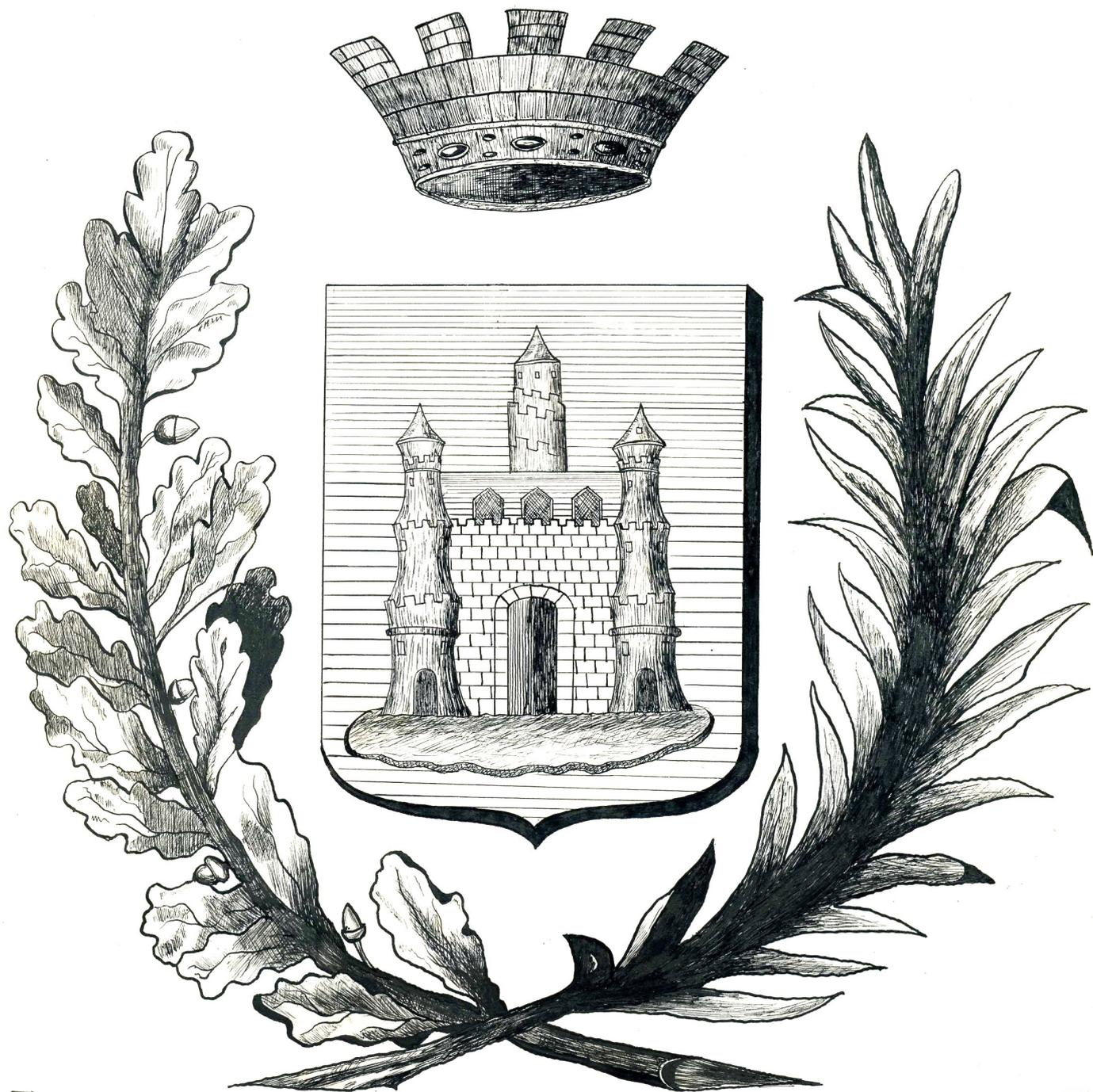
MONOGRAPHIE

DU

GATEAU



Armoiries du Câteau.



ARMOIRIES

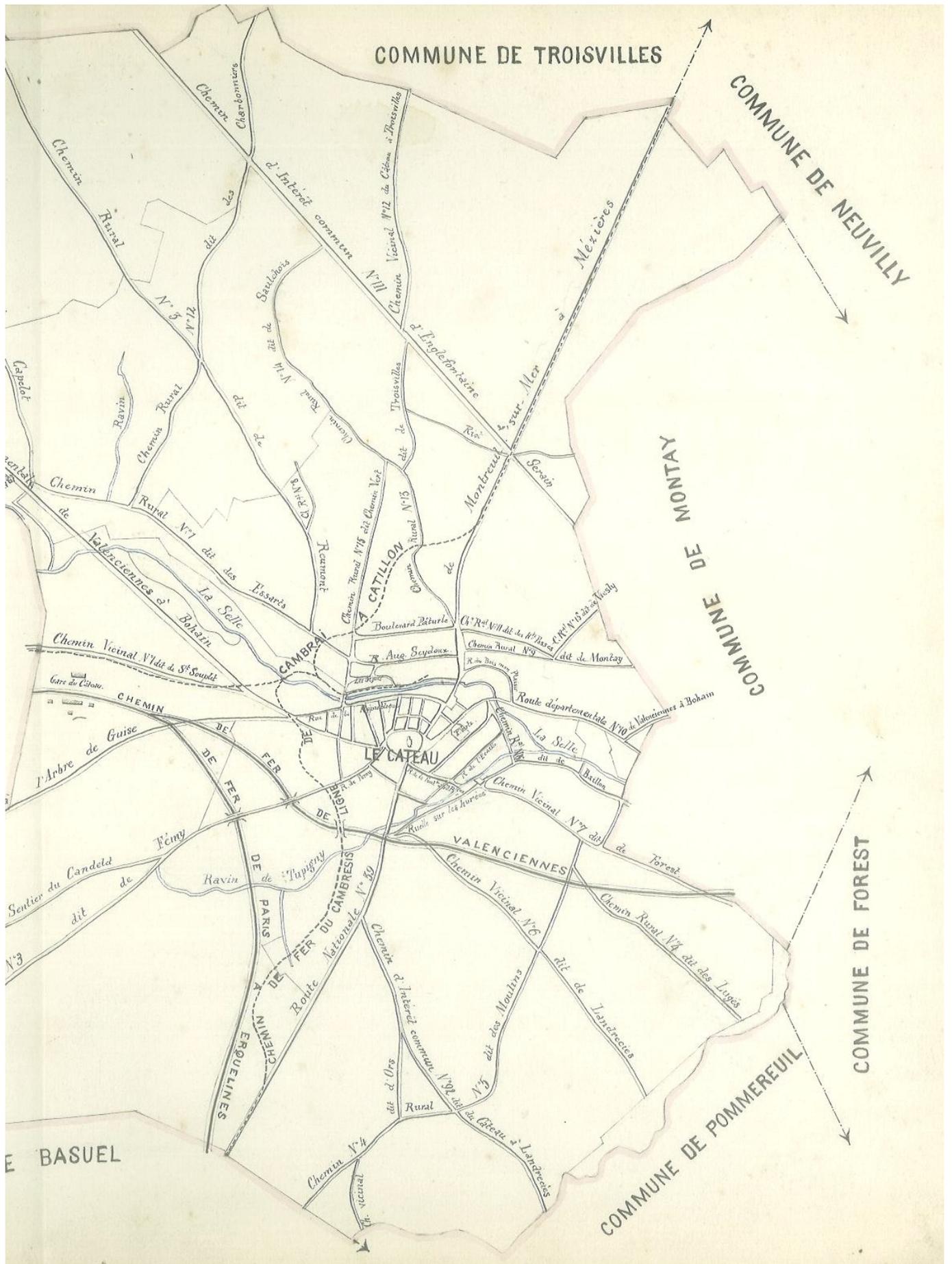
DU CATEAU



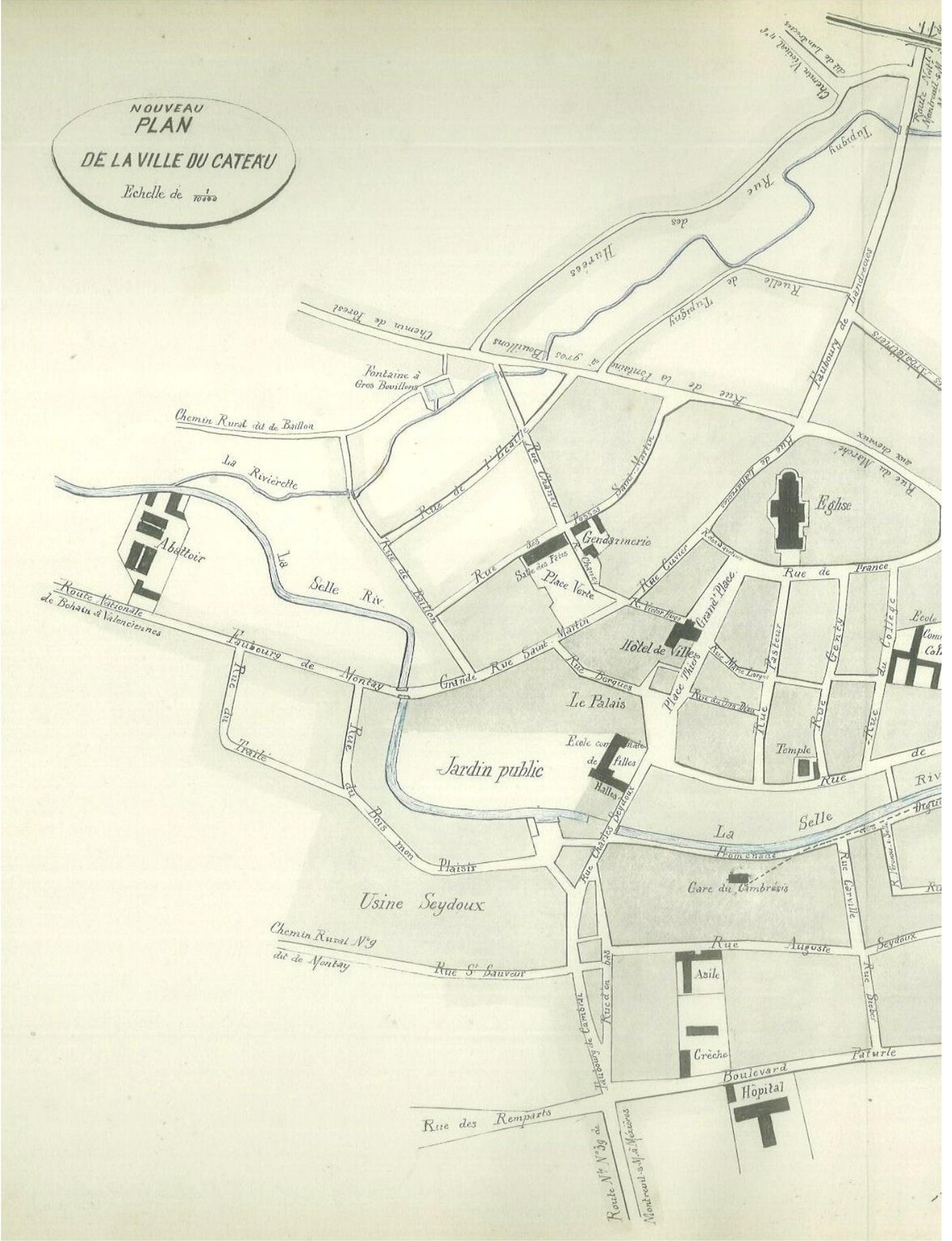
Cartographie

PLAN CADASTRAL
DU TERRITOIRE
DU CATEAU



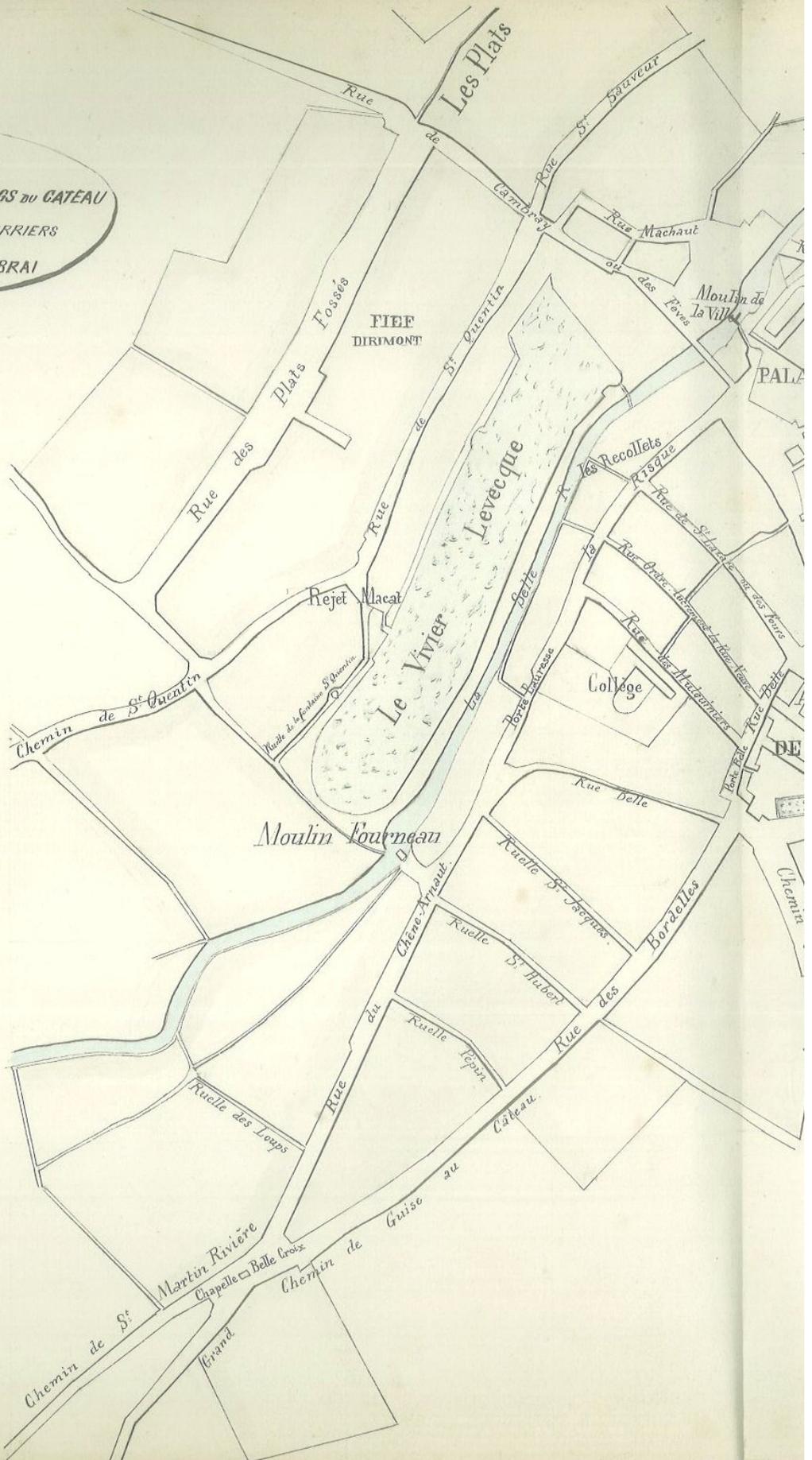


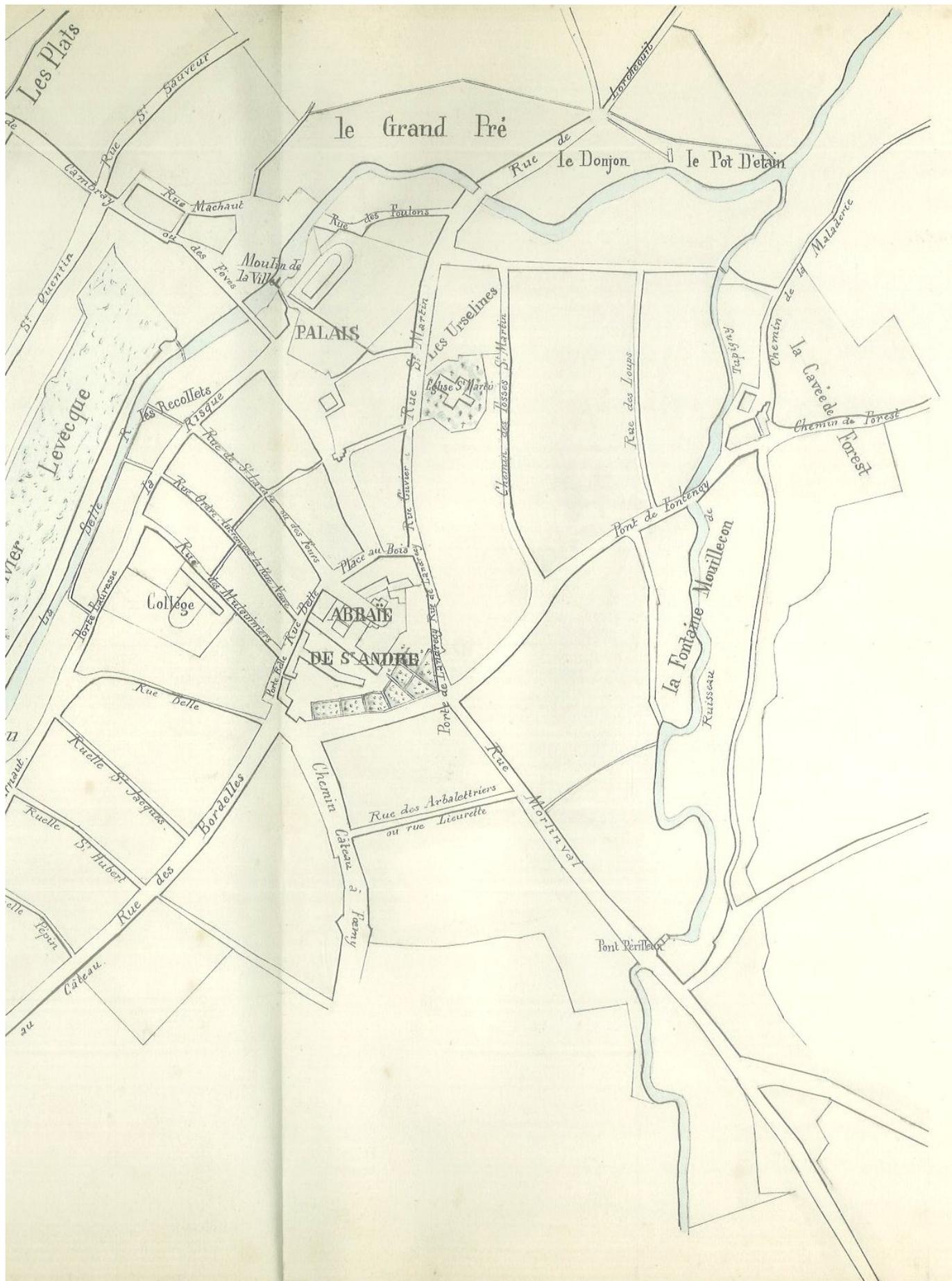
NOUVEAU
 PLAN
 DE LA VILLE DU CATEAU
 Echelle de 1/1000





PLAN
DE LA VILLE ET FAUBOURGS DU CATEAU
TIRÉ SUR LES PLANS TERRIERS
DE
L'ARCHEVECHE DE CAMBRAI





Monographie du Câteau,

par M^r Charlon Emile,

Officier d'Académie,

Directeur de l'École communale.

1898 = 1899.

Monographie du Câteau.

La ville du Câteau¹ se trouve située sur le 1° 14' de longitude orientale² et le 50° 6' de latitude Nord. L'altitude de la plus grande partie de son territoire est de 100 mètres.

La superficie territoriale du Câteau est de 2.697 hectares comprenant 2566 hectares de terres cultivées, 127 hectares de bâtiments ruraux et cours d'eau, et 4 hectares de propriétés non imposées.

Le Câteau.

Fulbert, sacré évêque de Cambrai en 936, mort en 956, bâtit un fort entre Vendelgies et Péronne et le nomma Castellum Beatæ Marlæ³ ; Novum Castellum en 1119 ; Castellum au 12^e siècle ; Chastel en Cambrésis en 1367.

Vendelgies signifie village des marais

et Péronne signifie village aux oies. On élevait alors beaucoup d'oies dans nos prairies marécageuses et on en conduisait des troupeaux jusqu'à Rome.

Le Câteau commença donc par un fort bâti avec ses dépendances sur l'emplacement de Péronne et de Vendelgies, lesquels disparurent pour faire place à la ville connue aujourd'hui sous le nom de Câteau (c.-à-d. de la forteresse.)

Les fermes, écarts et lieux-dits dépendant du Câteau sont assez nombreux.

L'Avantage.

Avantagium, saillie, proéminence, avance, portion d'héritage que les parents donnent par privilège à un enfant, à un neveu. Ce nom signifie donc ferme de la proéminence, ou ferme du privilège. L'avantage est sur une hauteur très remarquable faisant saillie au-dessus de l'origine du Riot aval ou Baudival. Près de la ferme se trouve un bosquet.*

Baillon.

¹ Dans cette monographie, Le Câteau est écrit systématiquement avec un accent circonflexe sur le premier « a », conformément à son étymologie (le château), mais contrairement à l'usage qui a fini par s'imposer. (ndt)

² Par rapport au méridien* de Paris. (Les * renvoient aux notes de fin d'ouvrage)

³ Castellum Beatæ Mariæ, Château Sainte-Marie. *Histoire du Cateau, Abbé Méresse, 1906, rééd. 1983* (ndt)

Baalon au 14^e siècle.

Baille, palissade, du latin palus, pieu, marais.

Baïa, baie et par extension, lieu marécageux.

Baillon, qu'on prononce aussi Bayon, vient donc de palus, dans le sens de marais, de ruisseau ou de palissade ; et dès lors ce nom désigne un pâturage entouré de pieux, ou simplement un ruisseau, un marais. Actuellement ce terrain est converti en pâtures et en jardins.

Baudival.

Bodu, bodium, habitation,

Bod, buisson, bosquet,

Val, vallée.

Ce nom signifie également vallée de Baudhuin, habitation de la vallée, bosquet de la vallée.

Les Boeries.

Boerie, ferme, métairie, bouverie.

Boaria, bæria, métairie, ferme, étable à bœufs, lieu où l'on élève, où l'on engraisse les bœufs.

Les boeries sont donc la même chose que les fermes, les métairies, les bouveries. C'est une ferme située à l'Est du territoire de Reumont.

Le Candelet.

Quêne, quesne, chêne. Quenniæu, petit chêne, chêneau.

Candélet se trouve donc être une corruption pour Quesnelet, petit chêne ou petit bosquet de chênes, petite chënaie. Cette ferme isolée portait le nom de Quesnelet en 1774.¹

La Cavée Marie Prince

Cavée, chemin creux, vallon encaissé, bas fond, Carrière.

Se trouve à droite du chemin de Forest.

Caverne.

Caveria en 1112, Caverne en 1212.

Caveria, chemin couvert pour monter la garde, tranchée, lieu déprimé. Le mot caverne indique assez qu'il s'agit ici d'un chemin creux dont le nom fut donné au terrain qu'il traverse.

Chemin vert.

Ce nom désigne un chemin peu fréquenté, par conséquent orné de verdure. On les conservait pour servir de pâturage aux oies, aux moutons, etc., en diverses localités. Ce chemin conduit au moulin Paradis.

Les Essarts.*

Essart, terre récemment défrichée.*

Ce nom indique donc une ferme bâtie sur des terres récemment défrichées ou en voie de défrichement.

¹ Cette ferme a repris le nom de « Ferme du Quenelet » (avec un seul n), de même que le lieu-dit correspondant. Carte topographique au 1:25000^e n° 2607-est, IGN 1980. (ndt)

Moulin à fourneaux.

Il est probable qu'à ce moulin bâti sur la Selle, se trouvaient annexés plusieurs fours communs, ce qui lui aura valu le nom qu'il porte.

Hurtevent.

Hurter, heurter.

Ce nom signifie donc que la ferme est sur une élévation découverte contre laquelle le vent va en quelque sorte se heurter. Elle se trouvait sur le chemin de Landrecies et on n'en voit plus que les vestiges.

Jardin de Terpsichore.

Terpo, plaine ; choros, danse. Celle des 9 muses qui présidait à la danse. Ce jardin, spécialement affecté à des bals champêtres reçut le nom de la déesse qui préside aux danses.

Montplaisir.

Colline sur laquelle s'élevait une maison de campagne appartenant aux évêques de Cambrai. Ils aimaient à s'y retirer pour y passer quelque temps dans la paix, le délassement et le repos. De là est venu le nom de Montplaisir ou Mont Paisible.

Fontaine des noisettes.

C'est une fontaine entourée de noisetiers ou coudriers et située derrière la sucrerie.

Ferme, Fontaine des nonnettes.¹

Nonnæ, religieuse, de moniales qui a le même sens.

Nonnettes, diminutif de nonnes. Il s'agit sans doute ici d'une ferme ayant appartenu à des religieuses.

Sentier des Pèlerins.

Le mot de pèlerin s'est dit autrefois pour désigner toutes sortes de voyageurs. C'est donc ici le chemin des voyageurs ou le grand chemin, le chemin de grande communication. Il est supprimé depuis peu.

Poché d'Ors.

Puch, puech, puesch, colline, montagne, mont.

Ce nom vient de la conformation du lieu et signifie hauteur du côté d'Ors.

Poirier.

Quouarrier, tirer des pierres ; quouarrière, carrière, lieu où l'on extrait des pierres.² Ce nom convient en effet à cette longue et profonde carrière qui s'étend de la croupe jusqu'au pied d'un coteau au sud-ouest de la ville.

¹ Parmi les fontaines oubliées, l'importante *fontaine à gros bouillons*, un temps en concurrence avec la fontaine des nonnettes pour l'alimentation en eaux de la ville, et la célèbre *fontaine mouillecon*, ignorée peut-être à cause d'une étymologie qui, si elle ne manquait pas de saveur, était sans doute un peu trop évidente. La fontaine mouillecon figure néanmoins sur le plan du Cateau réalisé par l'auteur et se situe près du riot de Tupigny. (ndt)

² « Quouarrier » donnant « poirier » indique la probable origine celtique de ce mot. Joseph Monard, dans son *Histoire du calendrier gaulois* (Éditions Burillier, Vannes, 1999), nous précise que le celtique ancien se divisait en celtique-q et en celtique-p, ce dernier s'imposant au fil du temps. Rappelons-nous, par exemple, que les préfixes « quin » (quinquennal, quintette) et « pen » (pentagone) signifient tous les deux « cinq ». (ndt)

Pont-à-Cappelle.

Cappel, chapelle ; Cappella, même signification.

Ce nom désigne un pont près d'une chapelle ou un pont pour aller à une chapelle, il se trouve sur la route de S' Benin.

Les Quatre-Vaux.

Quatuor - valles - 4 vallées.

Ce sont 4 vallées rapprochées, parcourues par autant de ravines qui forment le ravin des Quatre-Vaux. Elles sont traversées en partie par la route de Cambrai au Câteau. Il y a, ou il y eut, au même endroit, le pont et le chauffour des Quatre-Vaux.*

Tupignies, Tupigny.

Ancien château voisin de la ville du Câteau, cité en 1632 et situé sur le ravin de même nom.

Relief du Sol.

Le sol du territoire du Câteau est assez montueux avec partie basse du côté de la Selle et de Montay. Une plaine, à peine digne de ce nom, se trouve à l'Est de la ville, entre Le Câteau, Basuel et Mazinghien ; les terres y sont admirablement cultivées.

À l'Ouest, du côté de Troisvilles et de Reumont, le terrain s'aplanit et on y remarque une assez grande plaine connue sous le nom de vallée des Quatre-Vaux et couverte au moment de la récolte, de moissons luxuriantes.

Géologie.

D'après la superposition des couches de terrain, prise de la surface à l'intérieur, la composition géologique du sol du territoire du Câteau comprend une portion de la série des formations appelées quaternaire et tertiaire. La vallée est formée d'alluvions récentes composées de gravier, d'argiles et de sable provenant des couches supérieures travaillées par l'action des eaux. Elle contient aussi de la tourbe provenant de la décomposition des végétaux.

Le terrain quaternaire forme des plaines cultivables et s'étend sur toute la surface des alluvions nouvelles. On distingue dans ce terrain un premier dépôt argileux, renfermant des grès, comme le montre la rive droite de la Selle ; puis le diluvium gris et enfin le diluvium* rouge qui se rencontre dans un grand nombre de localités.*

Le terrain tertiaire qui se trouve le long des affluents de l'Escaut et spécialement sur les bords de la Selle est formé d'une couche supérieure composée de grès siliceux, de sable blanc et d'une couche inférieure consistant en grès et en glaises.

Le terrain crétacé n'est apparent que sur les flancs des côteaux dénudés par l'action des pluies.*

On trouve dans les terres du Câteau beaucoup de silex qui sert à empierrer les routes.

Hydrographie. Cours d'eau.

La ville du Câteau est arrosée par la Selle, petit cours d'eau, faisant tourner trois moulins dans la localité. Elle prend sa source à Molain, Aisne, et se jette dans l'Escaut rive droite, à Denain.

D'autres petits cours d'eau arrosent également son territoire ; ce sont la riviérette des Essarts, prolongée par le ravin des Blancs-Monts et tombant dans la Selle à Pont-à-Cappelle ; le ravin de Tupigny qui déverse ses eaux dans la Selle au N. du Câteau et la rivière de Richemont qui forme la limite du territoire au N.E. et qui tombe dans la Selle au S. de Montay.¹*

Bois et Forêts - Faune et Flore.

Il n'y a aucun bois sur le territoire du Câteau ; on n'y remarque que quelques bosquets, celui de la ferme du Quennelet² et celui de la ferme de l'Avantage.

Les animaux qui y vivent sont : chevaux, 503 ; mulets, 1 ; ânes, 20 ; bœufs et vaches, 527 ; moutons, 1853 ; porcs, 119 ; chèvres, 18 ; poules et coqs, 5730 ; oies et canards, 300 ; dindes et dindons, 71 ; pigeons, 1869 ; lapins, 2175 ; lièvres, etc.

Le territoire du Câteau très bien cultivé, produit en abondance le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves et féverolles, les haricots, les pois, les pommes de terre, les betteraves fourragères, les carottes, les vesces, le trèfle incarnat, les choux, les trèfles de toute nature, la luzerne, le sainfoin, le colza, l'œillette, la cameline*, la betterave à sucre, le houblon et la chicorée.*

Voies de Communication.

Le Câteau est privilégié sous le rapport des moyens de communication.

Il est traversé :

- 1° Par la grande ligne de Paris à Erquelines avec arrêts de plusieurs express chaque jour ;*
- 2° Par la ligne de Valenciennes à Hirson ;*
- 3° Par la ligne de Lille à Paris, par Valenciennes, le Câteau, S^t Souplet, Laon et Paris ;*
- 4° Par le Cambrésis, tramway reliant Cambrai à Catillon ;*
- 5° Par la route nationale n° 39*, de Montreuil-s-Mer à Mézières ;*
- 6° Par la route départementale n° 10 de Valenciennes à Bohain ;*
- 7° Par la chaussée Brunehaut ;*
- 8° Par de nombreux chemins vicinaux de grande communication ;*
- 9° Et par de nombreux chemins d'intérêt commun, tous empierrés et dans un parfait état d'entretien.*

¹ N. : Nord ; N.E. : Nord-Est ; S. : Sud. Abréviations de l'auteur. (ndt)

² Appelée Candelet au début de cette monographie. Voir note correspondante. (ndt)

Origine du Câteau-Cambrésis.

Sur l'emplacement actuel du Câteau-Cambrésis, existaient deux villages avant le 10^e siècle. L'un s'appelait Vendelgies (Vendelgiae, Venzenziae, Vendelgias), et l'autre Péronne, ou plus communément Péronelle (Péronella) que l'on désignait ainsi pour ne pas confondre avec Péronne en Artois.

En 995, Herluin,¹ ayant été nommé à l'évêché de Cambrai, « vint occuper le siège de l'Eglise qui lui avait été confiée, et après avoir apaisé les soldats, procura le repos à son diocèse, si ce n'est à quelques villages voisins de la forêt de Thiérache que des bandes armées du Laonnais et du Vermandois inquiétaient et dévastaient souvent à force ouverte. Touché de ces périls, l'évêque Herluin racheta le village de Péronne, sur la rivière de Selle, lequel village avait été enlevé, à son église, rendu plus tard à Dodillon et finalement encore repris. Ce rachat se fit au moyen d'un échange des biens, que l'évêque Jean avait acquis dans le Condros et le pays d'Hasbaie. Il obtint de l'Empereur, un privilège qui l'autorisait à construire une forteresse dans ce village aux environs duquel des bandes susdites exerçaient principalement leurs rapines. Il voulait au moyen de ce château-fort opposer un obstacle aux pillards et donner un gage de sécurité aux cultivateurs d'alentour. Baldéric. ». Cette forteresse qui prit le nom de Château S^{te} Marie, (Castellum Sanctae Mariae), fut d'abord construite en bois. « Herluin, dit la chronique, fit faire un chastel en bois, où est maintenant le Chastel en Cambrésis, pour enfermer et garder le pays contre les rabbeurs et larrons qui ravageaient et détruisaient l'environ repairans ès bois. » Afin de protéger ce château, l'évêque sollicita et obtint de l'empereur Othon III, la permission de le fortifier et de l'ériger en ville. Il fit alors construire une tour et de hautes murailles pour la défense de la forteresse, qui bientôt quitta le nom de Château de S^{te} Marie, pour prendre ceux de Chastel et Castel en Cambrésis, auxquels on a enfin substitué celui de Câteau-Cambrésis, (Castellum-Caméracesii.).*

Le 21 avril 1001, l'empereur Othon, par lettres patentes donne à Herluin, le droit d'établir un marché au Castel-en-Cambrésis, de battre monnaie, de percevoir le droit de Tonlieu, les amendes ; d'y faire des bans et règlements de police et de créer les officiers nécessaires pour en assurer l'exécution.*

Voici la teneur de ce diplôme.

« In nominé sanctæ, et individuæ Trinitatis Otto, superna favente clementiâ, Romanorum, imparator Augustus. Si locis divino cultui mancipatis proprietates sublimare, atque honores augere studuerimus, id non solum laude humanâ prædicandum - verum etiam mercede divinâ remunerandum scimus et vere credimus. Unde agnoscat multitudo omnium fidelium nostrorum, tam præsentium quam et futurorum, quod nos Erlewino, venerabili episcopo, ob interventum Leonis episcopi et cæterorum, dedemus jus, fas atque licentiam faciendi, statuendi ac construendi merchatum, cum moneta, thelonco, banno et totius publicæ rei ministeriis, in quâdam proprietate sanctæ Cameracensis ecclesiæ, in loco qui vocatur castellum Santæ Mariæ, quod vocabatur antea Vendelgeias, quod situm est in pago cameracensi, ac comitatu Arnulfi comitis. Atque prædictum merchantum, monetam, theloneum, bannum, cum tota publica functione in proprium concedimus sanctæ Cameracensi ecclesiæ tali tenore, ut nullus dux, marchio, sive comes, seu aliquis homo, ullam protestatem habeat super memorato merchato, nisi cum licentiâ épiscopi Erlewini suorumque successorum. Unde imperiali juvemus atque statuimus potentiâ, ut omnes homines jam dictum merchatum visitantes, euntes, negotiantes, atque commorantes, eundo et reduendo, talem

¹ Orthographié sans « h » dans le *Précis chronologique et statistique sur la ville du Cateau-Cambrésis* extrait des mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, 1844, et dans le texte original du Diplôme de 1001.(ndt)

Vue du Château, Quast.



M

obtinéant pacem, qualem juste detinent negotiatores in merchato cameracensis civitatis. Igitur quicumque prædictum marchatum frangere seu violare tentaverit, componat talem nostri juris bannum, quatem, prout lex exigit, qui solvere debent qui illud camaracense marchatum temerariè inquietaverint.

» Et ut hæc nostræ concessionis auctoritas firmior permaneat, hanc paginam manu propriâ roborantes, sigillare jussimus. Signum domni Ottonis, Cæsaris invicti. Heribertas cancellarius vice Willigisi archiepiscopi recognovit.

» Data XI kal. maii, anno Dominicæ, incarnationis M. Primo, indictione XLIII. Anno tertii Ottonis regni XVII, imperii V. Actum Ravenæ feliciter. Amen. »

Traduction.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Othon, par la miséricorde suprême, auguste empereur des Romains. Si nous travaillons à donner plus de prix aux lieux consacrés au culte divin et à augmenter ses honneurs, nous savons et nous croyons fermement que cela ne mérite pas seulement la louange des hommes, mais encore les récompenses divines. Que tous nos sujets, tant présents que futurs, apprennent donc qu'à l'intervention de l'évêque Léon et d'autres, nous avons donné au vénérable évêque Herluin, le droit, la permission et la liberté de créer, d'établir et de construire un marché, de battre monnaie, avec le tonlieu* et le droit de percevoir les amendes, d'établir toutes les charges publiques dans une certaine propriété de la sainte église de Cambrai, au lieu appelé château de S^{te} Marie, qui portait également¹ le nom de Vendelgies, situé dans le pays de Cambrésis et le comté d'Arnould. Et nous avons concédé en toute propriété, à l'Eglise de Cambrai, les susdits droits de marché, de monnaie, de tonlieu*, d'amende, avec toute l'administration publique, en telle disposition que nulle² duc, marquis ou comte, ni homme quelconque, n'ait aucun pouvoir sur ledit marché sans la permission de l'évêque Herluin et de ses successeurs. À ces causes de notre puissance impériale, nous ordonnons et décrétons que toutes les personnes qui visiteront ledit marché, s'y rendant, y négociant, y séjournant obtiennent, en allant et revenant, la même part³ qu'ont droit d'attendre les commerçants sur le marché de la ville de Cambrai. C'est pourquoi, quiconque essaiera de troubler ou de violer ledit marché, encourra la même amende que ceux, comme le veut la loi, qui osent inquiéter ce marché de Cambrai.

» Et afin que la valeur de notre concession ait plus d'autorité, corroborant cette page de notre propre main, nous l'avons fait revêtir de notre sceau. Marque de l'empereur Othon, César invincible. Héribert, chancelier a reconnu le titre pour l'archevêque Willigisius. Donné le XI des calendes de mai, l'an de l'incarnation du Seigneur 1001, indiction XLIII.⁴ L'an XVII du règne d'Othon III. V de l'empire. Heureusement conclu à Ravenne. – Ainsi soit-il. »

Peu après la délivrance de ce diplôme, Othon, sollicité par Herluin, obligea les membres de la famille Arnould qui avait été déposé du siège épiscopal à renoncer en sa présence à toutes leurs prétentions dans le Cambrésis. « Cette renonciation forcée, écrit Carpentier, remua plusieurs siècles tout le Cambrésis ; y causa des ravages et des massacres que nos esprits ne sauraient concevoir et que nos yeux ne pourraient jamais assez pleurer. »

Pendant ces temps malheureux, Le Câteau fut fort éprouvé ; les fortifications d'Herluin, étant insuffisantes, son successeur, l'évêque Gérard de Florines « fict faire de bonnes portes

¹ Traduction erronée : antea = antérieurement. (ndt)

² Forme vieillie (nul s'accorde maintenant en genre et en nombre) qui s'explique par son origine latine : nul (le) vient du latin nullus signifiant : aucun, nul, sans valeur, sans importance. <http://atilf.atilf.fr> (ndt)

³ Autre erreur : pacem = paix et non « part ». (ndt)

⁴ Le XI des calendes (c. à d. « avant les calendes ») de mai 1001 correspond au 21 avril 1001 (date julienne) ou au 27 avril 1001 de notre calendrier actuel. L'indiction, déterminée par l'année, n'est pas XLIII (43) – elle représente un cycle de 15 ans – mais **14**, notée sans doute XIII sur le document original. (ndt)

et tours en che temps au Chastel en Cambrésis et si fict faire l'abbaye de S^t Andrieu : » 1029.

Ainsi fortifié, Le Câteau devint l'asile et le refuge des évêques, que l'esprit turbulent des Cambrésiens forçait parfois de fuir la ville épiscopale. C'est ainsi que l'on vit Liebert, expulsé de sa ville épiscopale, par Jean, avoué d'Arras, se retirer au Câteau. Liebert sollicita l'appui de Baudhuin comte de Flandre qui le rétablit dans sa charge et chassa l'avoué d'Arras.

L'Evêque Gaucher, illégalement élu en 1095, excommunié et chassé de Cambrai, y fut honorablement reçu en 1103 par le comte de Flandre, Robert 2.

Vers l'an 1106, l'empereur Henri 5 céda au comte Robert 2, Le Câteau et sa châtellenie en récompense des services que les comtes de Flandre avaient rendus aux évêques de Cambrai.

Le fils de Robert 2, Baudhuin 8, surnommé Baudhuin à la hache, eut beaucoup de démêlés avec l'évêque Burchard ; Baudhuin conserva les biens que voulait lui ravir l'archevêque et il fut excommunié. « Et cascuns jours,¹ dit une chronique, li evesque Bouchars, faisoit faire grande complainte et proclamation, à cloque² sonnans devant corpus domini, pour l'injure du comte. »

D'humeur belliqueuse, il guerroyait un peu partout et en 1118 il fut blessé mortellement au siège d'Eu, en Normandie. Ramené mourant à Arras, et effrayé par Burchard qui ne voulait pas lui donner l'absolution, il consentit à lui rendre Le Câteau et sa châtellenie.

Mais Charles-le-Bon, son successeur voulut reprendre les biens qui lui avaient été usurpés ; l'évêque résista un moment, puis redoutant l'animosité du comte de Flandre, il passa un arrangement en vertu duquel il accordait à Charles 200 marcs d'argent et lui promettait de le recevoir honorablement chaque fois qu'il viendrait au Câteau.

Siège de 1.133.

Sous l'épiscopat de Liétard, en 1133, Gérard Mauffillastre, sire de S^t Aubert, vivant de rapines, s'étant insurgé contre le prélat, vint assaillir Le Câteau, assisté du comte de Hainaut. « Et le prist par feu et par forche, et fut, illuec ars, que hommes, que femmes, plus de cent, et la ville arse et V églises³ aussi et relique d'aucun saint, et en une église fut ars un prestre ; et en une de l'ost toute la ville, d'argent, de vestures et de chou qu'ils purent. »⁴

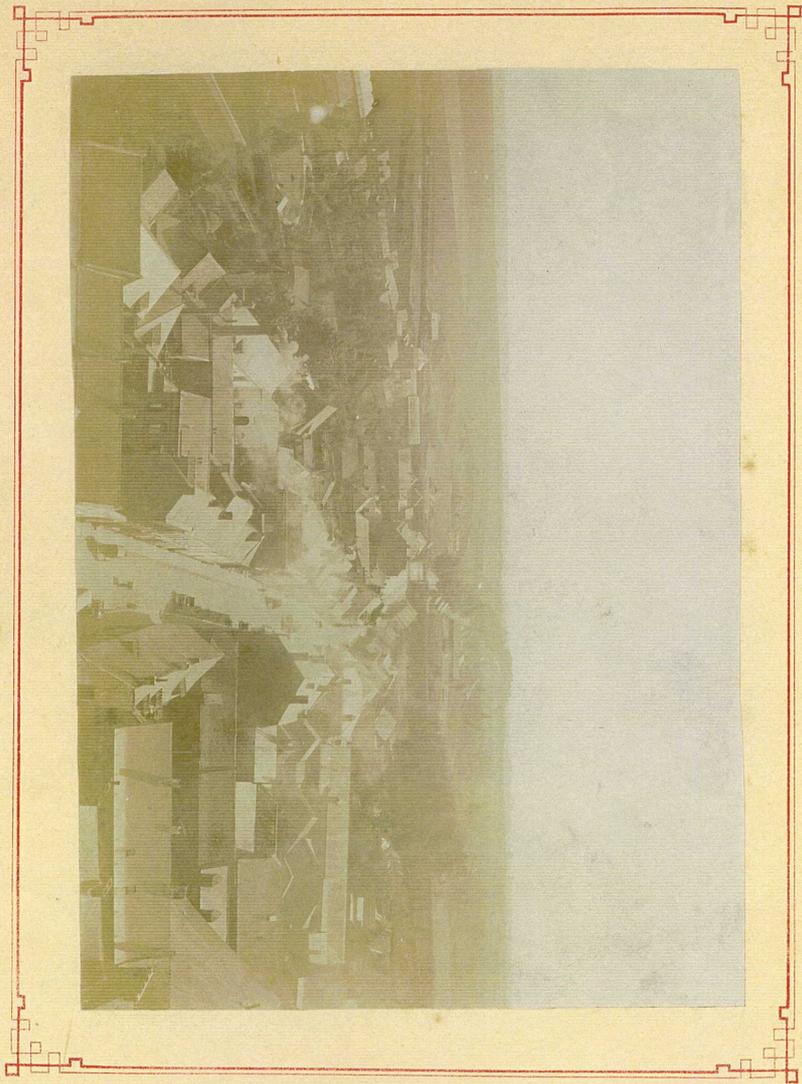
Une autre chronique latine recueillie par Dom Bévenot, religieux de S^t André, dépeint ainsi la dévastation de la ville : « Le feu, porté au plus haut degré d'intensité par un vent du midi, qui venait de s'élever, pénétrait jusqu'au sol et se répandait de toute part avec une effroyable impétuosité, toutes les maisons furent promptement consumées de fond en comble. Notre église réduite en cendres par la fureur des flammes ainsi que tous les édifices de S^t Martin, de S^t André et le palais épiscopal présentaient un affreux spectacle. Cependant, hommes et femmes, jeunes gens et enfants, pressés par les flammes dont ils étaient entourés, fuient çà et là pour échapper au fléau destructeur. Ils envahissent en masse le château, où ils espèrent en vain trouver un asile ; mais ils ne peuvent se dérober à la mort, car les flammes suspendues dans les airs, s'étant abattues sur le palais épiscopal et sur les autres maisons au-dessous de l'enceinte du château, tous ceux qui s'y étaient réfugiés, enveloppés par l'incendie,

¹ Chaque jour, tous les jours. (ndt)

² Cloque, n. f. : ancienne forme du mot cloche. L3, vol.1, 1976. (ndt)

³ Cette chronique évoque cinq églises, quand il n'y en avait que deux. Voir article Église Notre-Dame. (ndt)

⁴ forche : force ; illuec : là-bas ; ars : incendié, brûlé (du verbe arser, brûler) ; chou : ce, ceux. (ndt)



Vue du Batavia. Est

n'avaient désormais aucun moyen de fuir. Les plus courageux de deux sexes s'échappaient les uns en s'élançant du haut des murs ; on en vit entr'autres qui, précipités du rempart eurent les membres brisés et purent à peine se relever. Les autres, c-à-d. les enfants, ne pouvant se sauver d'aucun côté, se tenaient étroitement embrassés – spectacle horrible –. Il s'en trouva dans le même endroit jusqu'à 12, tellement consumés par le feu, que, quand on les chercha, plus tard, on en trouva à peine les têtes et les plus gros os. Ces restes, recueillis dans un même vase furent ensevelis sous notre porche. »

Siège de 1.137.

Pendant trois ans, le sire de S^t Aubert jouit du fruit de son crime. Surpris dans une embuscade par les gens de l'évêque Nicolas Claret, successeur de Liétard, un jour qu'il passait à Thun-Lévêque, sans l'escorte ordinaire, il dut, pour payer sa rançon, remettre le château et le pays qu'il détenait injustement. Nicolas Claret marqua sa rentrée au Câteau, en faisant crever les yeux à tous les soldats laissés par Maufillastre.

Pour venger ses hommes martyrisés Gérard vint l'année suivante mettre le siège devant le Câteau. Emporté par son ardeur à s'élançer le premier sur la brèche, il fut harponné et impitoyablement assommé à coups de pierres. Ses soldats, sans chef, levèrent le siège.

La ville avait été remise en état de défense, excepté la partie qui communiquait à l'abbaye de S^t André, bâtie dans le faubourg. Roger de Wavrin, évêque de Cambrai, et l'abbé du Câteau, passèrent à ce sujet, en 1180, une convention dans laquelle il fut décidé que la porte construite par les moines au mur de la ville, pour entrer dans leur enclos en temps de paix et qu'on fermait à la moindre apparence de guerre, subsisterait à charge, pour l'abbaye de la faire construire solidement et d'élever auprès une tour pour sa défense. Un pont-levis devait en fermer l'accès afin que la ville fût aussi bien défendue par cette porte que par les autres. En cas de danger imminent pendant la guerre, cette porte devait être murée.

Aux termes d'une charte donnée par l'Empereur Frédéric en 1184, Philippe d'Alsace, comte de Flandre était reconnu viager de la prévôté du Câteau, qu'il avait acquise pendant que Roger de Wavrin assistait au concile de Latran. Après la mort du Comte, cette prévôté devenait reversible à l'évêque.

En 1200, Le Câteau et ses environs furent entièrement ravagés par un chevalier nommé Wildric qui s'était armé contre l'évêque Pierre de Corbeil.

Les Cambrésiens avaient continuellement à souffrir des démêlés qui survenaient à chaque instant entre le prélat et les gentilshommes voisins. À cette époque, le clergé et la noblesse se disputaient, à main armée, la possession des plus beaux domaines du Cambrésis. L'adresse, la ruse, la violence triomphaient tour à tour. Le peuple, victime ordinaire de ces dissensions était sans cesse en proie au vol, au brigandage, aux rapines.

Troubles. Famine.

Au mois d'octobre 1311, l'évêque Pierre de Mirepoix tint un synode dans l'Eglise de S^t Martin, au Câteau. Jaloux de conserver le droit exclusif de frapper monnaie dans tout le Cambrésis, il lança du sein de cette assemblée un monitoire contre les seigneurs qui en fabriquaient, entre autres à Crèvecœur et à Walincourt.*

La 4^e année de son épiscopat, tandis que Pierre était au Câteau, une scène terrible s'accomplissait dans son palais de Cambrai. Le 11 mars 1313, le peuple, fatigué du joug de

l'évêque, prend les armes, se fait précéder de bannières et court à la demeure épiscopale en poussant des cris de fureur. Les portes sont enfoncées, les fenêtres brisées, les appartements envahis. Une lutte acharnée s'engage entre les rebelles et les gens du palais ; l'official et quatre autres dignitaires sont impitoyablement massacrés. La foule se répand dans toutes les pièces qu'elle pille et saccage jusqu'à ce que, gorgée de vin et chargée de butin, elle court au château de Selles où elle se barricade. Pierre de Mirepoix, informé de ces désordres, jette l'interdit* sur Cambrai et fulmine* l'excommunication contre les révoltés qu'il appelle sacrilèges et homicides. Ces anathèmes, loin de calmer leur fureur, l'exaspèrent davantage. Ils saisissent cinq des principaux bourgeois qui avaient refusé de prendre part à l'émeute et les massacrent sur la grand'place ; ils mettent la ville à feu et à sang, brûlent le château de Cuvillers, propriété d'un pair du Cambrésis et portent l'incendie jusqu'à Thun-Lévêque. Ces scènes redoutables se renouvellent pendant près de 2 mois en répandant sur les lieux de leur exécution la ruine, la mort et la désolation.*

Un accommodement se fit enfin entre les émeutiers et l'évêque. Celui-ci n'en punit aucun, il se contenta de faire reconnaître son autorité sur Cambrai et le château de Selles et menaça d'exil en cas de récidive. Ferrie de Pecquigny rendit une sentence arbitrale qui imposait à chaque famille une taxe annuelle de six deniers pour l'entretien de ce château dans lequel on mit garnison. Le prévôt, les échevins et quatre notables de la cité rachetèrent plus tard cette redevance à Watier, seigneur de Bousies, à qui l'évêque l'avait transportée.

Guy d'Auvergne, successeur de Mirepoix, résida 11 ans au Câteau, avant de se rendre à Cambrai. Le jour où il fit son entrée solennelle dans cette ville, il donna, selon l'usage, un repas splendide aux seigneurs de sa suite. Le plat dans lequel on servait le premier mets¹ à l'évêque et la coupe dans laquelle il buvait pour la 1^e fois, devaient d'après l'ancienne coutume, observée de temps immémorial, appartenir au chapitre de la cathédrale. Guy d'Auvergne ayant eu à se plaindre de ce corps voulut lui montrer son mécontentement. Il se fit apporter une écuelle et une coupe en verre qu'il ordonna ensuite de remettre aux chanoines. Deux mois après, ce prélat mourut au Câteau où il avait voulu finir sa vie. Son corps fut transporté à Cambrai.*

Le 14^e siècle fut pour le Cambrésis, comme pour le reste de la France, une époque douloureuse à traverser. La peste, la famine causèrent à différentes reprises de grands ravages dans le pays et mêlèrent leurs maux à ceux de l'invasion. En 1339 les Anglais saccagèrent un grand nombre de villages du Cambrésis et s'emparèrent du Câteau qu'ils pillèrent en partie. Un an plus tard, cette ville fut dévastée par les troupes du comte de Hainaut et de Beaumont qui ravageaient le pays parce que l'évêque Guillaume d'Auxonne refusait de reconnaître Edouard 3 en qualité de vicaire de l'Empire.

Guy de Ventadour, évêque de Cambrai, tint au Câteau, en 1345, un concile dans lequel il porta la peine d'excommunication contre les curés qui étaient absents plus d'un mois de leur paroisse, sans la permission de l'évêque.

Vers 1390, la garde du Câteau fut confiée au comte du Hainaut qui y reçut l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, obligé de fuir sa ville épiscopale.

Le 17 9^{bre} 1449,² Le Câteau fut assiégé et pris par les troupes des comtes Dunois, de Clermont, de Nevers. Le Cambrésis était alors dévasté par des bandes indisciplinées, formées de soldats venus de toutes les provinces environnantes. Deux mille cavaliers, commandés par Chabannes, Blanchefort et Lebron, parcoururent longtemps la contrée campant tantôt à Haussy ou à Solesmes, tantôt au Câteau et portèrent partout la désolation. La comtesse douairière du Hainaut, résidant au Quesnoy, s'alarma des dépradations³ de ces bandes

¹ Mets. L'accent n'a pas de justification étymologique, mais se rencontre encore assez souvent. (ndt)

² Le 17 novembre 1449. Les quatre derniers mois de l'année sont souvent notés en abrégé par l'auteur de cette monographie, de la manière suivante : 7^{bre} pour septembre, 8^{bre} pour octobre, 9^{bre} pour novembre et X^{bre} pour décembre, conformément à la racine de leur nom, mais non à leurs rangs dans l'année. (ndt)

³ L'auteur évoque ici sans doute les dépradations commises par des gens dépravés. (ndt)

dévastatrices et envoya contre elles sa noblesse avec la garnison de la ville. Mais cette troupe fut vaincue et les pillards se retirèrent lentement en Champagne.

Débarrassé de ces soldats, nommés à juste titre les Ecorcheurs*, Le Câteau jouissait d'une paix profonde ; ses murailles étaient réparées ; son commerce prospérait quand en 1477, Louis XI vint l'assiéger. La courageuse résistance de la garnison, ne put empêcher les assaillants qui avaient pour eux l'avantage du nombre, de s'emparer de la ville. Louis XI établit gouverneur du château de Selles, un nommé Macafin* qui fit peser un joug de fer sur tous les habitants d'alentour.

En 1489, Le Câteau fut surpris par un capitaine huguenot, Don Jehan, qui marchait à la tête d'une troupe de bandits. Il resta 3 ans en possession de la ville qui fut pillée et saccagée sur tous les points. On ne parvint à l'en sortir, avec ses gens, qu'en 1492, moyennant une somme de 3200 écus d'or, fournie par tous les habitants du Cambrésis. Il paraît que le roi de France, Charles 8, resta sourd à la prière qui lui avait été adressée de délivrer cette province des troupes qui l'opprimaient.

Dans les derniers jours du 15^e siècle, une terrible famine plus cruelle encore que celles qui avaient sévi précédemment, « désola tout le pays de Cambrai, on mangeait du pain d'avoine et d'orge et aucuns des tourteaux, des navettes, dont plusieurs moururent de faim. On vendait le mencaud de blé 70 sous tournois*, et dura ce chier¹ temps pendant tout l'an 1481. » Molinel, fit en mémoire de ces jours, les rébus suivants :

« J'ai vu peuple en mes livres,
De famine trembler
Et vendre quatre livres
Un seul mencaud de bled ;
En cette propre année
Avoir dessus l'Escaut,
La chance retournée,
Un muid² pour un mencaud. »

Manusc. de la biblioth. de Cambrai.³

L'Evêque Henri de Berghes affectionnait beaucoup le Câteau qui fut sa résidence habituelle. Il y mourut en 1502. Après la mort de ce prélat, un schisme éclata dans l'église de Cambrai à l'occasion des communes prétentions de Jacques de Croiy et de F. de Melun, au siège épiscopal. « Le 5^e jour d'avril, audit an 1503, Monseigneur Jacques de Croiy, accompagné de Monseigneur le grand Bailly de Hainaut, monseigneur le prince de Chimay et plusieurs autres seigneurs, vint pour entrer à Cambrai, mais on leur ferma les portes et personne ne parla à eulx et s'en ralèrent* au giste à Haspres.

Et le samedi après qui était devant la Pasque flory*,⁴ il entra au Chastel en Cambrésis où la cour spirituelle se rendit pour y tenir les premiers plaids* d'après Pasque. (ms. de Cambrai.)

Pendant ce temps, on faisait à Cambrai des processions solennelles pour la fin du schisme. Jacques de Croiy fulmina au Câteau l'excommunication contre les partisans de Melun. Celui-ci, bientôt abandonné par ceux qui l'avaient soutenu, finit par résigner* ses prétentions à l'épiscopat.

Le Câteau sous François 1^{er} et Henri II.

La rivalité de François 1^{er} et de Charles-Quint venait de commencer. Cambrai avait

¹ L'auteur a-t-il voulu évoquer un temps de chien ou le terme était-il moins vulgaire à l'époque ? (ndt)

² Un muid (écrit ici muid) vaut 16 mencauds. <http://quievy.free.fr/mesures.htm> (ndt)

³ Les notations « ms. de Cambrai », « manusc. de Cambrai », « ms. de la bibl. de Cambrai », etc., signifient « manuscrit de la bibliothèque de Cambrai » (ndt)

⁴ En 1503, le samedi précédant la Pâque fleurie (dimanche des Rameaux) était le 8 avril, date julienne. (ndt)

obtenu des lettres de neutralité des deux princes, mais la province n'en fut pas moins le théâtre de la guerre.

Le roi vint au Câteau à la fin de la 1^e campagne et il reçut dans la ville épiscopale une députation qui venait lui demander sa protection pour le pays. Le roi reprocha sévèrement aux envoyés d'avoir donné asile aux Impériaux dans le château de Selles au mépris de la neutralité.

En 1543, François 1^{er} vint une 2^e fois au Câteau. « Le mi-mois de juin 1543, le roi de France, nommé François 1^{er} de ce nom, vint en Haynaut, prit Landerchy, Aimery, Berlaymont et se tint à Marole ; puis ce fut au Chastel en Cambrésis et au départir il y laissa de ses gens environ V^e piétons, 111^e chevaux et s'en alla à Bapaume pour y mettre le siège, mais ils n'y firent rien, focque de brûler plusieurs villages et eulx étant à Marole, les Franchois firent course jusques les portes de Mons à Maubeuge et se disoient qu'ils alloient mettre le siège devant Avesnes en Haynaut ; et le roy étant à Marole demanda à ceux de Cambrai que on leur menât deux cent cinquante muids de blé au Chastel en Cambrésis pour faire du pain ; à quoi ceux de Cambrai ne vouloient point s'asservir de le mener, par quoy on fut devant le roy par plusieurs fois pour lui démontrer que en cela faisant che serait contrevenir à la neutralité qu'il avait plaît à sa Majesté nous donner. Et tant fut pour parler par les ambassadeurs que on debvait prendre du blé au Chastel en Cambrésis ; ceux qui furent en ambassade devant le roi che fut : M. Balicque, docteur, chanoine de Cambrai et M. Maître Pierre Briquet, conseiller de Cambrai et eschevins et licenciés en loy et le 4 de juillet les Franchois qui étaient au Chastel en délogèrent, dont ceux du Chastel furent fort joyeux. » (Manusc. de Cambrai.)

Quand Charles-Quint se fut rendu maître de Cambrai, il envoya au Cateau une garnison espagnole qui n'en sortit qu'après avoir commis les excès les plus odieux.

Le 1^{er} mai 1545, l'empereur donna l'autorisation de fermer et de relever les fortifications de la ville pour la défendre des Français. Trois ans plus tard, un concordat passé entre les députés de l'archevêque et ceux de Charles, déterminait les limites du Cambrésis et du territoire de Landrecies.

Henri 2, successeur de François 1^{er} vint le 16 7^{bre} 1553 pour entrer dans Cambrai. Les portes de la ville lui furent fermées et, comme le roi ne jugeait pas à propos d'en entreprendre le siège, il se dirigea vers le Câteau, brûlant tous les villages qui se trouvaient sur sa route. Il fit camper son armée autour de la ville et mit enseigne dans la place afin de prévenir les désordres que le voisinage des soldats pourrait y occasionner. Le roi s'établit avec son état-major dans le château de Montplaisir et défendit, sous les peines les plus sévères, qu'il y fut fait le moindre dégât. À son départ, il ordonna d'enlever les vivres que ce palais renfermait, afin que les Impériaux n'en puissent profiter.

« En 1554, après que les François eurent pris Mariembourg, ils démolirent Bovine et Dinan, gattant le plat pays de Namur et de Haynaut, vinrent camper à 2 lieues près du Quesnoy et le camp de l'empereur toujours cottoyant. Et la nuit de S^t Jacques et de S^t Christophe,¹ entra à Cambrai 4 cornettes de Cavailliers et 5 enseignes de Bas-Allemans et après que les François eurent campé un jour près le Quesnoy, allèrent au Chastel en Cambrésis. La garnison de Cambrai fit plusieurs escarmouches contre les François et amenèrent plusieurs François prisonniers. »

Ms. de la bibl. de Cambrai.

Aussitôt que les Français furent sortis du Câteau, les Espagnols y rentrèrent et y commirent de telles extorsions que beaucoup d'habitants abandonnèrent leurs foyers où leur vie n'était plus en sûreté.

Le 2 avril 1555, les Français irrités de l'accueil que la ville avait fait un mois auparavant à Charles-Quint et à ses troupes, « arrivèrent au Chastel en Cambrésis,

¹ Le 25 juillet. Pour se situer dans le temps, on s'est longtemps référé aux fêtes religieuses plus qu'au quantième du mois. (ndt)

emmenèrent les femmes prisonniers, brûlèrent la ville, démolirent les portes et murailles, que pitié ! »

En 1556, l'évêque de Cambrai ouvrit au Câteau un nouveau synode.

Au mois de juillet 1557, les Anglais séjournèrent quelque temps au Câteau et dans les environs, avant de marcher sur S^t Quentin où ils triomphèrent du comte de Montmorency. Heureusement, l'année suivante, François de Guise vengea cet échec en assiégeant brusquement Calais dont il força le gouverneur à capituler. Ainsi retombait au pouvoir de la France la ville que les Anglais possédaient depuis 210 ans. Philippe 2, à bout de ressources, demanda la paix. Les négociations commencèrent d'abord à Vaucelle, et en janvier 1559 un congrès s'ouvrit au Câteau pour les continuer ; Henri II y chargea des intérêts de la France le cardinal de Lorraine, les connétables de Montmorency, le maréchal de S^t André et Claude de l'Aubespine, secrétaire d'Etat.

Philippe 2 y députa pour l'Espagne le duc d'Albe, le prince d'Orange, le comte de Melito, Antoine Granvelle, évêque d'Arras et grand chancelier, Ulric Viglius de Surchen, savant jurisconsulte.

Elizabeth d'Angleterre envoya Ely et Thomas Hounard.

Le duc de Savoie se fit représenter par Thomas de Languesci, comte de Stropiano.

La duchesse Christine et son fils, le duc de Lorraine, assistaient au traité, comme médiateurs. La paix fut conclue le 2 avril 1559.¹ Henri 2 conservait Calais avec les 3 évêchés Metz, Toul et Verdun et quelques places fortes de la frontière du Nord, jusque là ouverte à l'ennemi. Il rendait 189 villes en Italie et dans les Pays-Bas.

Philibert-Emmanuel recouvrait le duché de Savoie. L'accord était cimenté par un double mariage : le roi de France donnait sa fille à Philippe 2 et sa sœur Marguerite au duc de Savoie.

« L'an 1559, le 2 avril, la paix fut publiée au lutrin* de Notre-Dame, là où on chante l'évangile, entre le roy d'Angleterre et le roy François 1^{er}, et fut ladite paix faite au Chastel en Cambrésis. En cette paix faisant, le roy catholique épousa la fille du roy Henry, nommée Elisabeth. Et on fut fort joyeux de la paix et on fit plusieurs esbatements et réjouissances. »

M.s. n° 884

Le Protestantisme au Câteau.

*Au 16^e siècle, un prêtre de l'université de Wittemberg aussi éloquent qu'audacieux et opiniâtre, émet des opinions nouvelles sur les principes de l'Eglise, écrit contre les sacrements, les vœux monastiques, la hiérarchie ecclésiastique ; contre la cour de Rome et fonde une religion nouvelle qui compte bientôt un grand nombre d'adeptes. Ce mouvement mémorable dirigé contre la papauté est connu sous le nom de **Réforme**.*

Le Câteau devint le siège principal de l'hérésie dans le pays, où les persécutions commencèrent dès 1531. Mais, là comme ailleurs, plus elles se multiplièrent, plus le nombre de protestants augmenta. Les religionnaires étaient activement recherchés et poursuivis : on brûlait vif, on tranchait la tête, on livrait aux plus cruels supplices. En 1556, les populations du Hainaut, du Brabant et de la Flandre se soulevèrent contre leurs persécuteurs. Les églises furent envahies, pillées et incendiées. Les prêtres épouvantés prirent la fuite et allèrent pour le plus grand nombre chercher un refuge à Douai, Cambrai ou Arras. Les lieux ordinaires de réunion pour les protestants étaient Tournai, Valenciennes et Le Câteau. Ils s'assemblaient au nombre de 10 ou 15.000 pour leurs prêches et la discussion des intérêts de leur culte.

¹ Date qui correspond au 12 avril de notre calendrier actuel, du fait de la réforme grégorienne de 1582 qui supprime 10 jours du calendrier de l'époque pour le remettre en accord avec les saisons. (ndt)

Dès 1564, les jésuites ouvrirent leurs écoles à Cambrai où ils étaient venus s'établir 2 ans auparavant. Leur influence fut des plus funestes aux Huguenots. Le bailli de l'archevêque Maximilien de Berghes faisait enlever du Câteau les partisans de la réforme et emmener à Cambrai. S'ils refusaient alors d'abjurer leurs croyances, ils étaient massacrés sans merci. C'est ainsi que périt un certain Charles Lambert du Câteau, qui fut décapité à 4 heures du matin et enterré au Château de Selle.

Ces cruelles persécutions eurent pour résultat d'irriter les habitants de la ville qui embrassèrent presque tous la religion nouvelle. Pour faire revivre son autorité, l'archevêque envoya en 1566, le comte de Mansfeld avec 200 hommes de pied, assiéger Le Câteau.

« Le 24 mars 1566, dit la chronique, fut assiégé le Chastel en Cambrésis et rendu le même jour à la volonté de l'évêque Maximilien de Berghes. Et fut pris un prédicant, sa femme et son ministre, lesquels, peu de jours après, furent exécutés. À savoir : ledit prédicant après lui avoir coupé le poing fut pendu et son ministre ou diacre étant retourné en bon état, fut décapité ; et ladite femme fut renvoyée toute pillée et plusieurs habitants prisonniers et leurs maisons pillées pour être huguenots. Et deux prédicants de Valenciennes furent pendus en même temps. »

- 28 personnes, connues pour professer la religion nouvelle furent incarcérées et leurs maisons saccagées. La plupart de ces malheureux détenus moururent du dernier supplice ; six furent pendus le 5 avril ; le 9, six autres périrent de la même manière et 4 quelques jours après. 207 habitants furent bannis de la ville, 6 venaient d'être désignés pour en sortir aussi et 7 allaient être pendus, lorsque l'archevêque qui était arrivé au Câteau le 22, céda le lendemain aux sollicitations de plusieurs gentilshommes qui lui demandèrent la grâce de ces malheureux.

Les protestants, effrayés par ces exécutions restèrent quelque temps sans oser s'assembler ; mais, comme « le sept dudit mois (Juin 1556) le bailli de Cambrésis, Wanquetin, avec les soldats de Cambrai, le promoteur et les appariteurs* de la cour spirituelle estoient allés au Chastel-en-Cambrésis, pour ramener un prestre qui s'était rendu prédicant, lors détenu en prison, les huguenots dudit Chastel se sont mis en armes et ont chassé le Bailly et soldats hors de la ville, sans vouloir permettre qu'on emmenât ledit prisonnier. Mais 15 jours après, le livrèrent audit Bailly et l'emmenèrent jusqu'à Montay. »*

(M.s. de la biblioth. de Cambrai)

Le 14 9^{bre} 1568, M. de Jenly, Seigneur de Chauny, commandant l'avant-garde du prince d'Orange, « vint avec plusieurs bannis huguenots dudit pays, tant du Cambrésis que de France, assiéger le Chasteau-en-Cambrésis et y tirèrent plusieurs coups d'artillerie, le pensant emporter. Mais M. de Mollain avec 200 harquebusiers rentrèrent dedant ledit Chasteau et le garantirent avec le chastelain M. de Vorde et aucuns manans tellement qu'ils se retirèrent arrière dudit Chasteau et s'en allèrent au pays de France. Et le duc d'Alva¹ les poursuivait toujours, tant qu'ils ont été hors du pays de Cambrésy, dont c'était grande pitié de voir les pauvres gens de village, car après que les ennemis furent retirés, le duc entra au Chasteau-en-Cambrésis et s'y fut plus de 15 jours, détruisant tout le pays de Cambrésy, faisant plus de mal que les ennemis. Ils prenoient et déroboient tout ce qu'ils pouvoient, et violoient femmes et filles dont c'était pitié ! Et le 27 dudit mois, monsieur l'archevesque et duc de Cambray se partit de Cambray pour aller au Chasteau-en-Cambrésis pour festoyer le duc d'Alva et M^r de Noirquerme, le comte de Meghe et plusieurs autres seigneurs lequel leur fit grand cher, ce qui prit en bonne part le duc. »

Mas. N° 884.

L'archevêque voulant récompenser le courage des magistrats qui avaient pris part à la défense de la place, leur promit à chacun une coupe en or de la valeur de 50 florins.

Le 14 juillet 1572, une nouvelle attaque est encore dirigée contre Le Câteau par 3.000 cavaliers huguenots. Cet événement répandit la terreur dans tout le pays environnant. Les

¹ Le duc d'Albe. (ndt)

paysans s'empressèrent de sauver leurs bestiaux, leurs récoltes et tout ce qu'ils avaient de plus précieux. La ville fut encore préservée par un secours qui lui arriva le lendemain de Cambrai. Le 16 au matin, les assaillants s'éloignèrent en se retirant vers le Quesnoy.

Beaucoup de huguenots s'étaient expatriés à la suite de ces persécutions et bien peu rentraient en France ; cependant en 1629, Vander-Burch signa au Bois Montplaisir quelques lettres de grâce en leur faveur, en voici la copie :

« Sur la recommandation de Jean Oudart, natif de Cambrai, faite au roi en son conseil privé, contenant qu'il est banny, passé deux ans, des terres de l'obéissance de sa Majesté, pour avoir, la veille de Pasques florie* de l'an 1626, mangé en la maison de Nicolas et Loys Broudoux, d'un pasté d'épaule de mouton et un œuf. Item, le même soir, deux ou trois autres œufs en la maison d'Estienne Lecocq. Item, pour avoir le jeudi de la sainte sepmaine de ladite année, mangé d'une andouille et d'une langue de bœuf enfumées, en la maison de Robert Lavechin où au même temps fut apportée une bible françoise et avecque icelle, chanté quelques psaumes par ledit remontrant et les autres de sa compagnie, et de plus pour avoir autrefois chanté des psaumes jouant quant et quant de l'espinnette en la maison de Souply Verdion, où estait aussi ledit Estienne Lecocq ; desquels actes il se disoit fort repentant en y ayant porté grande punition dès le temps qu'il est exilé ; en considération de quoi et que dès lors il a vertueusement vescu, suivant qu'il en appert par diverses attestations de lui exhibées, et qu'il proteste de vouloir vivre cy après en bon catholique selon les commandements de Dieu et de notre mère la sainte église, il a supplié humblement qu'il pleut à sa majesté lui accorder appel de ban, et à ces fins, faire expédier acte et forme convenable. Sa majesté, ces choses considérées et sur icelles, eût l'avis du très révérend père archevesque dudit Cambrai, inclinant favorablement à la supplication et requête dudit Jean Oudart suppléant, luy a permis et consenty, permet et consent par grâce spéciale par cestes, que nonobstant ledit bannissement il puyst et pourra retourner dans ladite ville de Cambrai et y résider le terme d'un an prochain, à charge de faire cependant tout ce que par ledit archevêque lui sera prescript, auquel affect il sera tenu de lui présenter en personne ceste acte à sa première entrée à ladite ville, ordonnant, Sa Majesté, aux prévosts, eschevins et magistrats d'icelle et à tous autres ses justiciers, officiers subjects quy ce peut toucher, de se reigler*, se conduire selon ce.

Fait à Bruxelles, sous le cachet secret de Sa Majesté, le 1^{er} janvier 1629.

Signé Ma. Vt. F. De Groot.

Et plus bas ; « Jean Oudart a présenté à nous soussigné, ce présent acte, et fait entre nos mains la profession de foy selon la bulle du pape Pie IV.

Fait au Chastel en Cambrésis, le 17 février 1629.

Signé : François Vander-Burch,
Archevêque de Cambrai.

Siège de 1581.

En 7^{bre} 1581, le duc d'Alençon, après la délivrance de Cambrai, bloqué depuis un an par les troupes du duc de Parme, vint mettre le siège devant Le Câteau que défendaient huit enseignes confédérés. Pendant 13 jours, la place fut maintenue en état de siège.

L'ennemi fit jouer ses batteries avec tant de force contre une courtine et une grosse tour, qu'une brèche praticable fut bientôt ouverte. La ville fut prise d'assaut, après avoir reçu 219 coups de canon qui lui causèrent un dommage considérable et firent périr un grand nombre de ses habitants. Le vicomte de Tours fut tué dans l'action et Balagny fut blessé à la jambe. La résistance aurait duré plus longtemps si la division ne s'était mise entre les

bourgeois et la garnison commandée par de Vorde de Brabançon. Tout fut livré au pillage des soldats.

Pour prévenir les désordres qui sont les tristes suites de la guerre, le duc plaça une garde dans les églises qu'il donna pour refuge aux femmes et aux enfants. Il arriva alors à M. de Sully une curieuse aventure que nous extrayons de ces mémoires.

« Une jeune fille fort belle, *dit-il*, vint se jeter dans mes bras, comme je me promenais dans les rues, et me tenait serré en me conjurant de la garantir de quelques soldats qui s'étaient cachés, lorsqu'ils m'avaient aperçu. Je la rassurai et m'offrit de la conduire dans la 1^e église. Elle me répondit qu'elle s'y était présentée, mais qu'on n'avait pas voulu la recevoir parce qu'on savait qu'elle avait la peste. Je devins froid comme un marbre à cette déclaration et la colère me redonnant des forces, je repoussai d'entre mes bras cette fille qui m'exposait à la mort, lorsqu'elle avait une raison de se faire respecter, qui me paraissait sans réplique ; et je m'enfuis, m'attendant à tout moment d'être saisi de la peste. »

Le baron d'Inchy, gouverneur de la citadelle de Cambrai se vit tout à coup, à la fin de 1581, perfidement privé de sa charge par le duc d'Alençon. Désespéré, il se rendit au Câteau pour y chercher la mort.

« Durant le temps que le baron d'Inchy était à dîner*, *dit la chronique de Cambrai*, se leva chaude alarme, à l'occasion de quelques soldats ennemis qui s'étaient trouvés autour dudit château, et y voulut aller en personne, là où étant sur le lieu, certain soldat qui connaissait ledit d'Inchy et duquel il s'approchait de fort près, lui dit : M^f je vous connais bien, retirez-vous. Ledit seigneur n'entendant, ou ne pensant ce qu'il devait faire à ce propos, s'approcha tellement que le soldat lui tira un coup d'arquebuse au ventre ; et aussitôt fut ramené au Chasteau-en-Cambrésis, où il mourut le jour suivant, et fut son corps ramené dedans la citadelle, où étant embaumé, il fut montré plusieurs jours. »

Le prince de Parme reprit en 1582 la ville du Câteau aux Français ; elle comptait à peine deux cents défenseurs. Trop faible pour résister, la garnison se rendit et sortit de la place avec les honneurs de la guerre.

Aucun funeste événement ne vint émouvoir les habitants du Câteau qui avaient peu à peu réparé les dégâts du siège et se livraient en paix au commerce. Cette accalmie dura 50 ans. L'archevêque Vander-Burch, successeur de Buisseret, fit dans la ville de notables embellissements ; il la remit en bon état de défense et travailla activement pour lui assurer les prérogatives de la neutralité. Ses demandes aboutirent auprès de Richelieu, mais la cour de Bruxelles fit traîner cette affaire en longueur, sans accorder ni refuser.

Louis XIII ayant déclaré la guerre à l'Espagne, en 1625, le maréchal de Chaulnes, après avoir campé à Marcoing et à Vendhuile, brûlé Masnières, Crèvecœur, Rumilly, vint attaquer S^t Souplet et ses deux forts qui se rendirent à discrétion. Le Câteau eut beaucoup à souffrir pendant la campagne.

Il est vrai que la ville ne fut pas attaquée, mais le marquis de Ramburer, lieutenant du duc, ayant exigé des vivres pour son armée, cela nécessita une contribution de cinq cents mencauds de blé. Les députés qu'on avait envoyés au marquis, sachant qu'il serait impossible de fournir cette quantité de blé « le supplièrent qu'il voulut se contenter d'un prix raisonnable, ce qu'il fit avec beaucoup de bonté. Et n'ayant encore pu fournir ledit prix, les députés demeurèrent en ostages en l'armée et envoyèrent incontinent à Mons, vers Monseigneur Vander-Burch qui y était relations de tout ce qui s'était passé, lequel a fourni la somme convenue. »

M.s. de Cambrai.

Siège de 1.637.

Après avoir contracté des alliances avec la Hollande, la Suède, les ducs de Mantoue, de Parme, de Savoie et les princes protestants d'Allemagne, Richelieu venait d'entreprendre pour le compte de la France, la continuation des hostilités commencées en 1618. L'armée qu'il lança dans les Pays-Bas, remporta en 1635 la victoire d'Avein. Mais les Hollandais, jaloux de nos succès, passèrent bientôt aux Espagnols qui envahirent tout le Nord de la France.

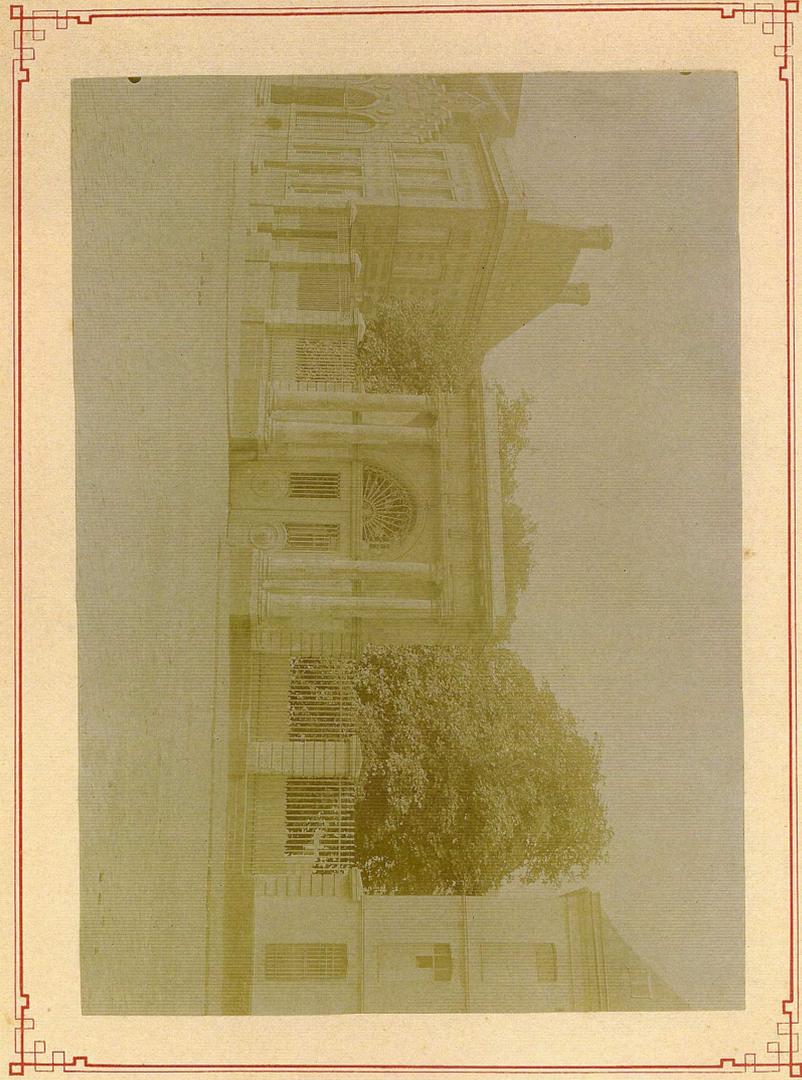
« L'an 1637 fut fatal au Cambrésis, nonobstant toutes les remontrances que l'archevêque Vander-Burch avait faites à la cour de Bruxelles et à tous les chefs de l'armée du roi catholique de ne le forcer de prendre garnison en sa vilette du Câteau que celle qui y étoit de sa part. Contre tous droits et raisons, on envoya audit Câteau-en-Cambrésis le garde Gouyales, avec deux compagnies espagnoles, d'environ 50 hommes chacune pour demeurer en garnison. Ce que voyant, l'archevêque, il¹ reforma incontinent la compagnie de cent mousquetaires qu'il entretenoit.

» Les François, donc, entendants qu'il y avoit garnison de la part du roy d'Espagne, vinrent assiéger le Câteau au mois de juillet 1637. Le duc de Candale, ayant mis le siège devant cette place, la bastit si rudement qu'au bout de 3 jours, elle fut prise par apointement* pour ce qui touche les soldats ; mais les bourgeois furent abandonnés à la mercy des vainqueurs. Lesquels bourgeois s'étant ainsi vus abandonnés, abandonnèrent aussi leurs biens, meubles, pour sauver leur vie et de leurs femmes et enfants, se joignans à la garnison à sa sortie et se retirans ès villes de l'obéissance du roy catholique. D'où ladite ville se trouvant defeste et abandonnée, tous les villages de la châteltenie, qui appartiennent tous à l'archevesque, (Excepté Basuyau qui est de S^t André), si comme Catillon, Ors, Montay, Meurois, Reumont, S^t Benin, Mazinghien, avec le nombre de 22 censés* séparées et distinctes desdits villages appartenans audit archevêque, furent totalement abandonnés, aussi bien que ledit Basuyau, appartenant à l'abbaye de S^t André. Et se réfugièrent les censiers et manans, aucuns ès villes sujettes au roy catholique avec leurs familles, et les autres se rendirent dans les armées, pour y servir en qualité de soldats, les uns de cavalerie, les autres d'infanterie.

» Ladite ville fut donc occupée par les François et fut mis pour gouverneur M. de Cantony, et demeura ainsi jusqu'à la fin de 7^{bre} 1642, que lors, par commandement du roy de France, elle fut entièrement démolie, tant par ce qui touche les remparts, que les églises, monastères et maisons ; commandant lors à l'armée qui a fait ce bel exploit le comte de Harcourt qui pendant cette destruction estoit campé ès voisinage dudit Chastel.

» Pendant qu'elle fut occupée par les François, le comte de Fuensaldangne, lors gouverneur de Cambray, l'assiégea en hiver, mais ne la prit pas en étant empêché par le mauvais temps qu'il fit, à cause, comme l'on voit, qu'il s'étoit vanté en sortant de Cambray qu'on ne la rendrait plus à l'archevêque ; ainsi que le roy la retiendrait comme il avait fait de Cambray. Et durant ce temps de l'occupation des François, le commandant avec toute la garnison, s'occupoit à envoyer et à aller dans les bois dudit archevêque, nommés les bois Lévesque, distans dudit Câteau d'environ une lieue et contenans plus de deux milles mesures, pour y abattre tant du bois à pied que des chênes ; d'où iceluy bois est demeuré totalement ruiné et gasté, et non de merveille, car tous les paysans qui restoient des villages voisins,

¹ sic ! (ndt)



Hotel de Ville . Facade .

appauvris et ruinés, y alloient librement, sans empêchement de personne, ne pouvant iceluy

archevêque y mettre ordre, n'y par ses officiers qui étoient tous chassés, n'y aultrement.

» De sorte que l'archevêque d'alors en at reçu un indicible dommage dont se ressentiront de longtemps ses successeurs.

» Ladite ville demouroit donc en ses ruines, et pour affliger encore davantage les pauvres bourgeois d'icelle, par une cruauté inouïe et causée apparemment par le dépit qu'ils avoient qu'on avoit reçu garnison espagnole, ne considérant pas que c'avoit été par force, le gouverneur de Landrecies, qui avoit été prise par les François ne voulut permettre qu'aucuns bourgeois se vinrent réhabiter dans ladite ville du Câteau, jusques à la fin de 1644, que lors, moyennant contribution, il le leur fut permis. Ledit archevêque n'at reçu aucune chose de tous ses biens de ces quartiers qui sont néanmoins les trois quarts des revenus de l'archevêque. »

Ms. n° 884.

La châtellenie resta au pouvoir des Français jusqu'en 1642, époque à laquelle le comte d'Harcourt qui habitait le Palais, reçut l'ordre du roi Louis 13 de mettre bas les fortifications de la ville.

Cette mesure qui faisait tomber après 6 siècles d'existence (1001 – 1642 = 641 ans) les remparts du Câteau, devait-elle épargner aux Catésiens les fureurs de la guerre réservées aux habitants des villes fortifiées ? Nullement ; car bien souvent encore la ville et ses environs furent le théâtre de faits de guerre à cause de l'importance de leur situation stratégique.

En 1649, Mazarin vint au Câteau, pendant que l'armée française l'occupait encore ; à son entrée au palais, il fut reçu par trois salves de canon et de mouqueterie. Mais il n'y fit qu'un court séjour. Après la conquête de la France par Louis 14, la ville fut annexée à la France par le traité de Nimègue, mais l'archevêque de Bryas, qui occupait alors le siège de Cambrai, continua d'exercer sur la châtellenie une partie de son ancienne autorité, malgré les entreprises des Intendants royaux. Il s'appliqua toujours à sauvegarder les droits séculaires que ses prédécesseurs lui avaient transmis sur ce petit coin de terre, et, dans les démêlés célèbres qu'il eut avec les officiers de la maîtrise, des Eaux et Forêts, il ne cessa de plaider sa cause devant sa Majesté qui reconnut toujours son absolue souveraineté.*

Fénelon, appelé le 5 février 1695 au siège illustré par Vander-Burch, fit son entrée au Câteau le 27 du même mois. Dès son arrivée, le Palais avec ses jardins, son parc et ses frais ombrages, lui parurent une délicieuse retraite, pleine de recueillement et de poésie. Il aimait à y promener ses rêveries loin du monde et des agitations de la cour et à y composer ses ouvrages. C'est sous son inspiration que fut reconstruit le corps principal du monument tel que nous le voyons aujourd'hui avec sa cour d'honneur et son portail majestueux. C'est sous son épiscopat que les échevins fondèrent le Collège et décidèrent la construction du beffroi de l'hôtel-de-ville. Sa libéralité, sa bienveillance qui le faisaient compatir aux maux de cette époque malheureuse, lui attachèrent les cœurs de tous les Catésiens. On trouve dans les livres tenus par Jean Chastaignier, son receveur au Câteau, qu'il sacrifia sur le prix de ses fermages en nature, en une seule année, et pour la châtellenie seule, plus de 40.000 francs en faveur de ses fermiers et qu'il leur fit remise de 963 mencauds de blé. En tout temps, il usa activement du crédit dont il jouissait à la cour pour protéger ses sujets et maintenir leurs anciens privilèges. Le souvenir de ce vertueux prélat est demeuré si vivace, après 2 siècles, que la reconnaissance des Catésiens se manifeste encore aujourd'hui en attachant par une appellation populaire, au Palais et à son parc, le nom vénéré de Fénelon.

En 1736, Charles de Bourbon, abbé de S^t Albin et successeur du Cardinal Dubois, y fit son entrée triomphale. Pour donner plus d'éclat à ces fêtes, les habitants formèrent plusieurs compagnies bourgeoises, les unes en uniformes écarlates, les autres habillées en hussards et en grenadiers. Les sermens (?) archers et arquebusiers allèrent en cavalcade prendre l'archevêque à Cambrai et l'amènèrent à son palais. Charles de S^t Albin y demeura 8 jours et donna, dit une chronique, à la jeunesse et aux bons-vouloirs qui montaient la garde à la

porte d'entrée, les plus beaux drapeaux qu'il y eut en France.

La même pompe fut déployée pour recevoir Charles de Choiseul, le frère du ministre de Louis 15, puis Rosset de Fleury en 1775 et enfin Ferdinand de Rohan en 1781, qui occupa le siège de Cambrai jusqu'en 1790. Ce fut le dernier archevêque qui occupa le palais à la veille de la révolution. Par ses soins, les jardins du bois Montplaisir furent augmentés de cinq mencaudées et embellis par de nouveaux jets d'eau et cascades alimentées par les eaux de la Selle, par des conduits souterrains partant du Pont-Fourneau. En 1789, le palais ne conservait plus de ses anciennes constructions féodales que la vieille tour rebâtie par Mgr. de Brias, et le corps de garde. Les superbes et vastes bâtiments construits par Fénelon devinrent propriété nationale après avoir servi de lieu de réunion à la société populaire et de caserne aux troupes autrichiennes.

Si l'archevêque ne percevait plus en 1789, d'impôts directs sur la châtellenie, il nommait encore aux fonctions administratives et judiciaires et jouissait de ses droits seigneuriaux sur l'étendue de ses immenses propriétés. Nous en donnons ci-dessous le détail d'après l'état fourni par le receveur Moreau, le 22 juin 1790, en exécution des décrets de l'Assemblée Nationale.

Biens de l'Archevêché.

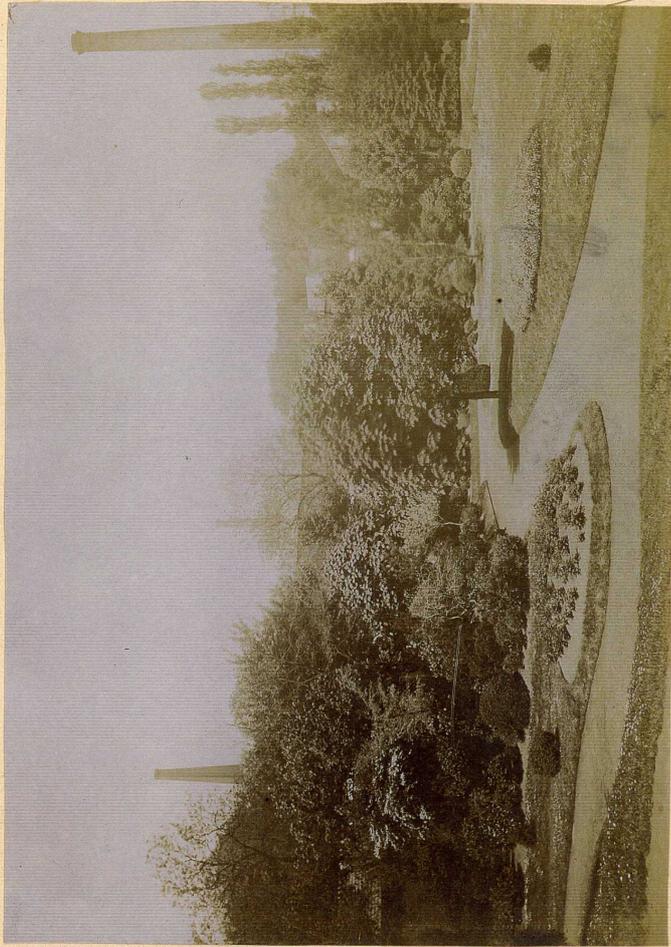
Terroir du Cateau

Censes*	...Mencaudées	... Verges	... Fermiers	... Prix du fermage
<i>Les Essarts*</i> ...	349	50	<i>Maronnier</i> ...	3.234 fl. 2 patars
<i>Fassiaux</i> ...	308	»	<i>Dosière</i> ...	2.147 » 4 »
<i>Quennelet</i> ...	256	50	<i>Sellier</i> ...	2.585 » 10 »
<i>Quennelet</i> ...	114	12	à divers ...	1.623 » 4 »
<i>Les moulins de la ville et du pont-fourneau, en régie</i> ...				4.400 »
<i>Franc terrage du Câteau, en régie</i> ...				4.000 »
<i>Rentes seigneuriales du Câteau et arrentements</i> ...				757 » 16 »
<i>Hallage du Câteau</i> ...				260 »
<i>Droits de forage</i> ...				300 »
<i>Marcotage et copenage</i> ...				40 »
<i>Piéfourchu nul, mais pré en dépendant</i> ...				48 »
<i>Loyers et jardinages</i> ...				154 » 8 »
<i>4 mencaudées louées à Soufflet</i> ...				33 » 10 »
<i>Le Palais, ses jardins et son parc, sa chapelle et le bois de Montplaisir, occupés par le Seigneur Archevêque.</i>				

Terroir de la Châtellenie.

<i>Baudival</i> ...	300	...	<i>Ladrière</i> ...	3.024 fl.
<i>id.</i> ...	233	...	<i>Stiévez</i> ...	2.201 » 17 patars
<i>Arbre-de-Guise</i> ...	294	...	<i>Lefebvre</i> ...	3.154 » 1 »
<i>Avantage</i> ...	284	...	<i>Boët</i> ...	2.600 »
<i>Jonc-de-mer</i> ...	250	...	<i>Winbail</i> ...	2.520 »
<i>id.</i> ...	154	...	<i>Toillier</i> ...	1.724 »
<i>Ribeaucourt</i> ...	328	...	<i>Brassart</i> ...	3.152 »
<i>id.</i> ...	134	...	<i>V^{ne} Sellier</i> ...	1.078 »
<i>id.</i> ...	134	...	<i>Duez</i> ...	1.072 »

Jardin public.



Le bois Lévêque 1.500 mencaudées.

Le total des revenus s'élevait à la somme de 39.922 florins 18 patars 21 deniers.

Charges foncières établies sur lesdits biens :

Au chapitre de la métropole de Cambrai.*

Aux religieux de S^t André du Câteau.

Aux dames du S^t Esprit.

Aux dames de S^t Lazare.

À déduire : total 3.442 fl. 6 pat.¹

Restait à toucher 36480 florins 12 patars 13 deniers qui formaient environ les $\frac{3}{4}$ des revenus de l'archevêque. Le service du palais comprenait : Un châtelain, un vice-châtelain, un mayeur, un procureur-fiscal, des gardes et tout un personnel : receveur, intendant, etc. Tout ce monde vivait de privilèges et faisait la pluie et le beau temps dans la châteltenie. En détruisant cette antique institution, la Révolution détachait le dernier anneau féodal de la chaîne qui retenait encore le peuple du Câteau au régime de la théocratie, et en rendant le pays à la France, elle lui assurait, avec l'affranchissement des servitudes, l'affranchissement de la pensée.

Ancien Gouvernement.

Avant 1789, la ville et la Châtellenie du Câteau, étaient gouvernées par un châtelain nommé par l'archevêque et en cas d'absence par un vice-châtelain. L'archevêque était haut justicier ; les affaires administratives étaient soumises au magistrat ou corps échevinal, composé de sept membres. Ce corps était assisté d'un mayeur héréditaire, d'un procureur d'office, d'un greffier tabellion et d'un trésorier-massard. Le mayeur était le chef des échevins. « Quand ceux-ci délibèrent, il préside le conseil. Il parle et opine le premier ; a l'initiative de toutes les propositions et exerce sur les suffrages toute l'influence que lui donnent son expérience et ses lumières. C'est lui qui convoque le Conseil et qui règle ses séances. »*

Mém. de la Société d'Emulation de Cambrai.

Les échevins nommés par l'archevêque étaient juges civils et criminels. « Administrateurs et juges souverains, les échevins étaient de plus, comme dans les municipalités romaines, ministres et dépositaires des contrats et des actes ordinaires de la vie civile, intervenus entre les bourgeois. Ainsi les actes translatifs de propriété, les dispositions entre vifs ou testamentaires, les procurations, les hypothèques ou œuvres de loi, devaient se passer ou se réaliser devant eux. Ces actes solennels ou authentiques devenaient exécutoires lorsqu'ils étaient expédiés sous le scel échevinal. »*

Mém. de la Société d'Emulation de Cambrai.

Les échevins connaissaient par voie d'appel et de réformation de toutes les sentences rendues dans la châteltenie du Câteau. Cette châteltenie comprenait : Basuel, Catillon, Maurois, Mazinghien, Molain, Montay, Ors, Pommereuil, Reumont, S^t Benin, S^t Crépin, Sart. L'appel des jugements rendus au Câteau était porté devant le magistrat de Cambrai qui ressortissait à son tour du parlement de Flandre.*

On trouve dans les anciennes chartes du Câteau, la formule suivante, concernant le serment que les bourgeois devaient prêter :

« Vous, M... , jurez Dieu vostre père et créateur, le nostre, sur la damnation de vostre âme et sur la part que vous prétendez un jour au paradis, que vous croyez tout ce que nostre mère la sainte église catholique, apostolique et romaine, croit et enseigne de croire, soit escrit

¹ ... et 8 deniers, pour trouver exactement le « reste à toucher » indiqué juste après. (ndt)

ou non, que vous détestez toutes les hérésies, doctrines sectaires contraires à icelles, que vous serez bons et léaux à la personne de Monseigneur excellentissime et révérendissime archevêque de Cambrai et ducq, prince du saint empire, comte de Cambrésis, notre prince et seigneur, que vous porterez honneur, respect et obéissance à monsieur le chastelain, représentant ici sa personne comme de mesme à messieurs du magistrat* de cette ville, que vous obéirez à leurs commandements et ordonnances tant au fait de guet et gardes qu'à toutes les aultres choses, comme un bon habitant doibt et peut faire sans aulcuns refus, contraventions ni oppositions quelconques. Ainsi, Dieu vous aide et tous ses saints. »

Avant de faire partie du corps échevinal, le nouvel élu était tenu au serment qui suit :

« Vous jurez, Dieu votre créateur, sur votre part de paradis et la damnation de votre âme que vous croyez tout ce que l'église catholique, apostolique et romaine croit ; que vous garderez toujours les droits, privilèges et immunités de notre mère la sainte église ; que vous serez bon et fidèle sujet à monseigneur excellentissime, archevêque et ducq de Cambrai, votre prince ; que vous garderez les droits des pupilles et orphelins et des femmes vesves, des bourgeois et étrangers ; et que soutiendrez selon votre pouvoir les causes d'iceux ; et que garderez le secret de la chambre et qu'observerez et ferez observer les ordonnances de mondit seigneur, votre prince, le tout sans forfaitures ni dissimulation. Ainsi Dieu vous aide et tous ses saints. »

Le châtelain du Câteau qui était aussi prévôt de Solesmes, bailly de Montay, et capitaine des chasses, représentait l'ordre de la noblesse aux Etats-Généraux de Cambrai. Le clergé de la châtellenie était représenté aux états par l'abbé de S^t André et un échevin y siégeait pour le peuple.

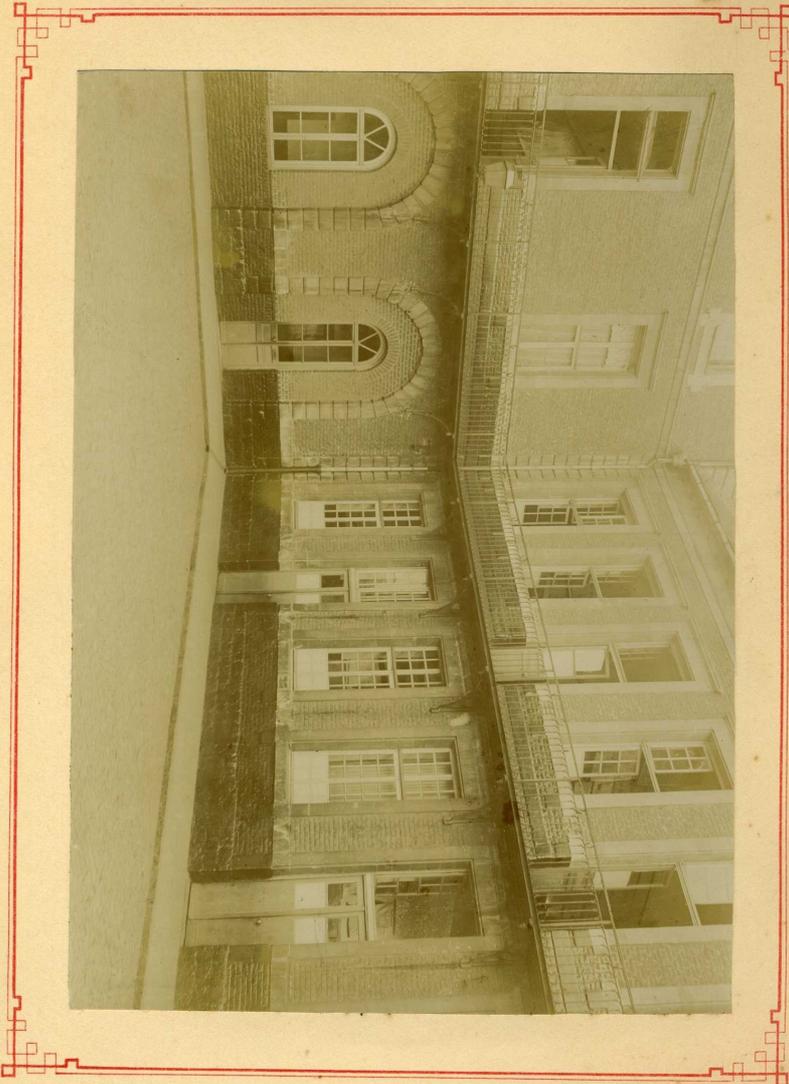
La ville du Câteau ne reconnaissant d'autre souverain que l'archevêque, a longtemps été exempte des droits et impositions répartis par le gouvernement sur le reste du royaume. Elle avait son bureau particulier pour les cotisations spécifiées dans le montant des contributions du Cambrésis. Toute disposition financière ne devenait exécutoire qu'après approbation de l'archevêque.

Nous extrayons d'un rapport de Choiseul, les passages suivants : « La France, qui dans les temps passés avait reconnu Cambrai comme un état à part, et qui ne s'était emparée de cette ville que parce qu'elle était la clef des Pays-Bas, ne crut pas avoir les mêmes raisons pour s'emparer du Câteau-Cambrésis. Cette petite ville ne fut ni prise par l'armée française, ni cédée par le traité de Nimègue ; elle conserva ses lois, ses usages, son gouvernement et sa liberté.

» Si donc le Câteau-Cambrésis fut regardé, depuis le traité de Nimègue, non comme une partie, mais comme une dépendance du royaume de France, ce fut en vertu de la protection que Louis 14 lui avait promise, en prenant ce petit état sous sa sauvegarde, par des lettres patentes de 1664, accordées aux archevêques de Cambrai.

» Peu de temps après la paix de Nimègue, les officiers des Eaux et Forêts voulurent étendre leur juridiction sur les bois de la châtellenie du Câteau. L'archevêque, qui était le sieur de Brias, eut recours à sa Majesté et les bois furent jugés indépendants de la maîtrise de l'ordonnance française des Eaux et Forêts.

» En 1696, les traitans de confirmation des droits de foires et marchés, firent de nouvelles tentatives contre la châtellenie du Câteau ; le sieur Fénelon qui était alors archevêque, s'en plaignit à l'intendance de la province qui était le sieur Duguet de Bagnols. Celui-ci ayant sur cet objet reçu les ordres du roi, écrivit au prélat : « Ne soyez pas en peine de la châtellenie du Câteau-Cambrésis ; on ne lui demandera rien pour la confirmation de ses foires et marchés et le traitan a ordre précis de respecter tout ce qui vous appartient. Je ne puis pas me dispenser de signer des rôles arrêtés au Conseil, quand ils me sont présentés ; mais une



École de Garçons. Première Cour.

confirmation de vos privilèges toutes les fois qu'ils seront attaqués ne servira qu'à les rendre plus authentiques. »

» En 1698, le fermier du Domaine surprit une ordonnance du comte de Hainaut, portant défense aux habitants d'Ors, de Catillon, de vendre de la bière, du vin, du tabac dans leurs maisons. Aussitôt qu'il eut appris que ces deux villages faisaient partie de la châteltenie du Câteau, il rendit deux ordonnances pour révoquer ces défenses et permettre aux habitants desdits pays de débiter chez eux de la bière, du vin et du tabac, sans pouvoir être inquiétés par le sous fermier* du Domaine.

» Lorsqu'en 1694, le roi établit pour la 1^e fois, la capitation, ce monarque, instruit des droits des archevêques de Cambrai sur le Câteau, ne voulut point y porter atteinte. Cette châteltenie ne fut point comprise dans les rôles de répartition. »

Les lettres patentes que le cardinal Dubois obtint de Louis 15 en 1723, contenaient ce paragraphe :

« Nous avons déclaré et déclarons, par ces présentes, signées de notre main, que le Câteau-Cambrésis et la châteltenie en dépendant, sont et demeurent à perpétuité exempts et libres de tous droits et offices royaux, mis et à mettre, créés et à créer, sous quelque prétexte, ou sous quelque cause que ce soit prévue et imprévue et en toutes sortes de cas ; voulant que ledit pays soit régi à l'avenir, comme par le passé, par ledit seigneur cardinal, notre principal ministre et ses successeurs audit archevêché de Cambrai, dérogeant à cet effet, en tant que besoin pourrait-être, à toutes choses contraires. »

Malgré ces lettres patentes et les pressantes réclamations de l'archevêque, les intendants de Flandre étendirent vers le milieu du 18^e siècle, leur administration sur la châteltenie du Câteau et finirent par soumettre ses habitants aux contributions du royaume. C'est en vain que Choiseul employa l'intervention du ministre son frère, pour faire reconnaître son entière souveraineté sur ce pays.

À partir de 1766, Le Câteau cessa d'être une ville d'administration particulière.

Le Câteau-Cambrésis pendant la Révolution.

La ville du Câteau-Cambrésis a eu une vie assez mouvementée pendant la période de la Révolution Française, pour que nous en relations les principaux faits que nous avons groupés d'après l'ordre chronologique.

Année 1789.

Le dimanche 29 mars 1789, les curés de S^t Martin et de Notre-Dame donnèrent lecture, au prône de la messe paroissiale :

1^o *De deux lettres du roi, l'une du 24 janvier relative à la convocation des Etats-Généraux à Versailles pour le 27 avril, l'autre du 19 février, établissant un règlement pour la province du Cambrésis considérée comme pays d'état.*

2^o *D'une ordonnance de M^e le grand Bailli d'épée.*

3^o *D'un arrêté des échevins de la ville du Câteau, invitant tous les habitants âgés de 25 ans, appartenant aux corporations, et tous ceux du Tiers-Etat, d'avoir à se trouver le 3 avril à 8 heures du matin, en l'église S^t Martin pour procéder au choix de 6 délégués et s'occuper de la rédaction de leurs doléances.*

Et ces 3 documents furent ainsi publiés au son de la cloche et affichés à la porte principale des 2 églises.

La 1^e assemblée eut donc lieu le vendredi suivant, ainsi qu'il résulte du procès-verbal des échevins et dont voici le texte :

De ce jourd'hui, trois avril mil sept cent quatre-vingt-neuf, huit heures du matin, en l'assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, en exécution de notre ordonnance du 21 mars dernier, sont comparus en l'église paroissiale de S^t Martin, pardevant nous, J. B^{te} Piettre avocat, J. B^{te} Denisse, Maximilien-François Bricout licencié en droit, Jean-Marie Flayelle, François Beaucourt, J. B^{te} Vienne et Louis Bouvez, échevins de la ville,

Messieurs ... *(Suivent 334 noms.)*

Tous nés Français ou naturalisés, âgés de 25 ans, compris dans les rôles des impositions, habitants de cette ville composée de mil quatre-vingt-six feux, lesquels, pour obéir aux ordres de sa Majesté portés par lesdites lettres, ainsi qu'à l'ordonnance de M. le Marquis d'Estourmel et de M. Bouchelet de Neuville, son lieutenant général dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connaissance par les différentes lectures et publications qui ont été faites, nous ont déclaré qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances, et en effet y ayant vaqué, ils nous ont dit que plusieurs d'entre eux ayant fait des cahiers séparés qu'ils ont représentés et qui ont été présentement lus à haute voix, il convenait de les confondre en un seul en nommant par eux des commissaires à cette fin ; c'est pourquoi ils nous suppliaient de remettre la continuation de notre assemblée à tel jour qu'il nous plairait désigner après avoir présentement procédé à la nomination des dits commissaires. Ce à quoi ayant égard, avons indiqué nouvelle comparution en ladite église de S^t Martin, à mercredi prochain, huit de ce mois, huit heures du matin et ayant de suite procédé à l'élection et nomination des dits commissaires, les voix se sont réunies en faveur de M.M. :

Nicolas Pierrart ; Antoine Charles Mortier ; J. B^{te} Triquet ; Maximilien Bricout ; Régis Rodriguez ; Michel Barrez ; Adrien Chantreuil ; Joseph Bricout, le jeune ; Louis Charles Vincent ; Nicolas Hennequant Debaumont ; Théophile Méresse ; Jean-Marie Tilmant ; Placide Goffart ; Denis Pierrart, le vieux ; Xavier Rodriguez ; Célestin Hannequant ; Henri François Hannequant ; François Egrez, père ; Denis Gournez ; Jovenau, fils ; Théodore Hiolin ; Louis Ledieu ; Joseph Dupont ; François Mortier, officier ; Henri Carlier ; Constant Déjardin et J. B^{te} Vienne fils.

Ainsi fait et besoigné au Câteau les jours et an que dessus.

Piettre avocat, J. B^{te} Denisse, Bricout l'aîné, Flayelle, Beaucourt, J. B^{te} Vienne, Bouvez, échevins.

Les 27 commissaires se réunirent pendant plusieurs jours chez Charles Mortier marchand mulquinier et cultivateur au faubourg de France, (aujourd'hui le n° 9 de la rue du Maréchal Mortier) pour y discuter et rédiger les termes du cahier de la ville du Câteau.

Le cahier est intitulé : « Remontrances, représentations et doléances que font au Roi les citoyens et habitants nés Français ou naturalisés de la ville du Câteau-Cambrésis, comprenant le Tiers-Etat de cette ville. » Dans les 43 articles qui le composent, sa Majesté est très humblement suppliée d'ordonner :

- ❑ *Que les 3 ordres se trouvent réunis et voteront par tête.*
- ❑ *Que les Etats-Généraux se rassembleront tous les 2 ans.*
- ❑ *Que la Nation ne pourra rompre les engagements antérieurement contractés par l'Etat.*
- ❑ *Qu'il ne pourra être établi aucun impôt sans le consentement de la Nation.*
- ❑ *Que les emprunts seront interdits, sauf pour parer aux besoins extraordinaires.*
- ❑ *Que le ministre des finances sera comptable à la nation des sommes à lui confiées.*
- ❑ *Que les impôts seront payés par tous sans aucune exception et dans la mesure des biens et revenus de chacun.*

École de Garçons. Première Cour.



- ❑ *Que les impôts sur les boissons seront supportés par tous, en proportion de la consommation et sans surélévation pour les débits de boissons.*
- ❑ *Que les impôts fonciers seront prélevés d'après un état de déclaration des biens faite aux officiers municipaux avec diverses pénalités pour les fausses déclarations.*
- ❑ *Que la municipalité du Câteau sera chargée de l'assiette et du recouvrement des impositions de la Châtellenie de concert avec dix commissaires choisis par les contribuables.*
- ❑ *Que la corvée* sera définitivement supprimée et remplacée par une prestation en argent.*
- ❑ *Que les travaux à faire sur les grandes routes ne pourront l'être qu'après avoir été jugés nécessaires par la communauté.*
- ❑ *Que toutes les classes seront assujetties au logement des gens de guerre, sans aucune distinction de charge ni d'office.*
- ❑ *Que les droits féodaux, les droits sur les huiles, amidons et cuirs qui pèsent exclusivement sur la classe des roturiers seront supprimés.*
- ❑ *Que les droits de dîme* et de terrage seront remplacés par une prestation en argent de même valeur, réglée de gré à gré, entre le propriétaire et le débiteur, et en cas de contestation par le corps municipal.*
- ❑ *Qu'il sera permis aux voyageurs qui n'auront pas trouvé place dans les voitures publiques de louer des voitures particulières, sans payer des redevances aux fermiers des messageries.*
- ❑ *Que les lois civiles et criminelles seront réformées d'après les principes de tolérance pour les inculpés, d'égalité et de justice pour tous.*
- ❑ *Que les frais de justice seront réglementés d'une façon claire et précise et affichés en double dans tous les greffes, afin que les plaideurs puissent en prendre connaissance.*
- ❑ *Que la nomination des municipalités, receveurs et trésoriers communaux sera laissée aux habitants qui, mieux que personne, connaissent la capacité, l'expérience et la probité de ceux qu'ils appellent à remplir ces charges.*
- ❑ *Que le haut clergé ne pourra par lui-même, ni par préposés exploiter terres, moulins, dîmes*, terrages, prairies, bois, mais qu'il sera tenu de les rendre à bail et que les baux seront valables pour une durée de 9 ans, sans pouvoir être résiliés par leurs propriétaires avant leur expiration.*
- ❑ *Qu'aucune aliénation de biens communaux ne pourra être faite sans le consentement de tous les habitants.*
- ❑ *Que tout gros décimateur* sera obligé de subvenir aux constructions extérieures et réparations de chœurs et nefs des églises et chapelles à sa collation.*
- ❑ *Que pour le soulagement des malades les communautés religieuses primitivement établies pour le service hospitalier, devront reprendre leurs anciennes fonctions.*
- ❑ *Que le droit de chasse sera étendu à toutes les classes moyennant rétribution.*
- ❑ *Que tout droit de propriété sera déclaré inviolable et qu'il n'y sera porté atteinte que dans l'intérêt public et moyennant une juste rémunération.*
- ❑ *Et enfin que pour le surplus des demandes qui pourraient concourir au bien de la nation, les habitants de la ville du Câteau-Cambrésis s'en réfèrent à la sagesse de Sa Majesté et aux Etats-Généraux.*

Suivent 78 signatures, c.-à-d. tous ceux du Tiers, qui à l'époque pouvaient signer.

On a vu plus haut que par décision du magistrat, l'assemblée des électeurs devait se tenir le mercredi 8 avril, en l'église S^t Martin, pour la lecture du cahier et la nomination des 6 délégués chargés de le présenter à l'assemblée de Cambrai.*

Mais par suite de difficultés suscitées par le clergé de cette paroisse, on fut obligé de réunir les électeurs dans l'une des salles de l'hôtel de ville.

Le procès-verbal de cette seconde assemblée est ainsi rédigé :

Du huit avril, mil sept-cent quatre-vingt-neuf, huit heures du matin, en l'hostel-de-ville, au lieu de l'Eglise S^t Martin sont comparus par-devant nous, les habitants de cette ville, lesquels nous ont représenté, le cahier de leurs doléances, plaintes et remontrances qui a été signé par ceux desdits habitants qui savent signer et par nous, après l'avoir côté par première et dernière page et paraphé ne variatur au bas d'icelles.

Et de suite les dits habitants, après avoir mûrement délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer en conformité des dites lettres du roy et règlement y annexé et les voix ayant été par nous recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de M.M. :

Antoine Charles Mortier, négociant et fermier ;

Maximilien Bricout, fils, avocat ;

Jean-Baptiste Triquet, avocat ;

Nicolas Pierrart, Capitaine de la bourgeoisie ;

Adrien Chantreuil, marchand ;

Et Louis Charles, Vincent, aussi marchand ;

qui ont accepté la dite commission et promis de s'en acquitter fidèlement.

La dite commission ainsi faite, les dits habitants ont, en notre présence, remis aux dits sieurs Mortier, Bricout, Triquet, Pierrart, Chantreuil et Vincent, leurs députés, le Cahier afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra le 14 de ce mois, devant M. le grand Bailli d'épée, et leur ont donné tout pouvoir requis et nécessaire à l'effet de les représenter en la dite assemblée pour toutes les opérations prescrites par l'ordonnance susdite de mondit sieur Marquis d'Estourmel et de Monsieur Bouchelet de Neuville, comme aussi de donner pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous et de chacun les sujets de Sa Majesté.

Et de leur part, les dits députés se sont présentement chargés du cahier des doléances de la dite ville et ont promis de le porter à la dite assemblée et de se conformer à tout ce qui est prescrit et ordonné par les dites lettres du roy, règlement y annexé et ordonnance sus datée. Desquelles nominations des députés, remise du Cahier, pouvoirs et déclarations, nous avons à tous les susdits comparans donné acte et avons signé avec ceux des habitants qui savent signer et avec les dits députés, notre présent procès-verbal ainsi que le duplicata que nous avons présentement remis aux dits députés pour constater leurs pouvoirs ; et le présent sera déposé au ferme de notre hostel-de-ville.

Fait au Câteau, les jour, mois et an que dessus.

Suivent 45 signatures.

Le 14 avril suivant, les 6 délégués du Câteau se rendirent à Cambrai, en l'église du S^t Sépulcre où, sous la présidence de M. le Grand Bailli d'épée, se tenait l'assemblée générale des 3 ordres de la province. Ils prirent place dans les rangs du Tiers qui occupait le centre de la nef, le clergé occupant la droite, la noblesse la gauche.

La discussion et la rédaction des articles du cahier de chaque ordre occupa chacune des 3 assemblées pendant toute l'après-midi. Le lendemain, les cahiers étaient définitivement arrêtés et présentés à l'assemblée générale ; on passa alors au scrutin, séparément dans chaque ordre, pour l'élection de deux députés du Tiers, de un député du clergé et de un député de la noblesse aux Etats-Généraux.

Au 1^{er} tour et à une forte majorité, Charles Mortier du Câteau était élu député du Tiers pour la province du Cambrésis.

Les Etats du Cambrésis, composés comme nous l'avons vu de nobles et de parlementaires de la province, se voyant menacés dans leurs droits seigneuriaux, voulurent

École de Garçons. Leçon d'agriculture.



eux aussi rédiger un cahier dans lequel ils réclamaient, ô honte !, le privilège de leur ancienne autonomie, c.-à-d. le droit pour la province de ne pas être France et de dire comme ceux de Bretagne : « Nous sommes une nation ! » Cette prétendue représentation de notre pays venait audacieusement parler au nom du peuple qu'elle ne connaissait pas et réclamer pour elle seule, le maintien d'un régime qui craquait de toutes parts. Le Cahier du Tiers, sorti des entrailles du peuple et que présentait Mortier, venait devant l'assemblée nationale dire à ces états :

« Ne parlez pas au nom du peuple ; le peuple ne vous connaît pas. Vous ne représentez que vous-mêmes, c.-à-d. la vénalité, l'hérédité, l'inégalité, l'injustice, le privilège gothique et ... la négation de la Patrie ! »

Au moment où les Etats-Généraux se réunissaient à Versailles en mai 1789 la ville du Câteau se voyait menacée de la disette ; les boulangers ne pouvant plus se procurer de grains du dehors, avaient éteint leurs fours, et le peuple qui avait stoïquement supporté les privations d'un long hiver, dans l'attente du printemps, se voyait à la veille de manquer de pain.

Le magistrat fut obligé d'acheter tous les grains qu'il put trouver, pour fabriquer du pain et le revendre à la population même au-dessous de la taxe imposée aux boulangers. Cette opération devait nécessairement amener un déficit ; il fut décidé que le budget de la ville en supporterait les charges.*

Fréquemment, dans le cours de cette étude, nous aurons à enregistrer la disette avec son triste cortège de misères. La difficulté des transports au 18^e siècle, la faisait pour ainsi dire latente, chaque fois qu'une mauvaise récolte rendait impossible l'approvisionnement d'une province. Au commencement de 1789, elle sévissait sur tout le royaume et servait de prétexte à des émeutes qui nécessitèrent des autorités locales des mesures de rigueur.

Pour empêcher toute tentative d'accaparement, le magistrat dut sévir contre les boulangers qui vendaient leurs denrées aux étrangers et en réglementer la vente pour les seuls habitants de la ville. Une ordonnance échevinale du 15 mai nous apprend à quelles extrémités on en était réduit.*

« Nous, châtelain et échevins de la ville du Câteau, considérant, d'après les tristes et fâcheuses connaissances que nous avons prises, combien notre ville est dépourvue de la denrée de 1^{er} nécessité, et combien souffrent et crient dans cette circonstance nos pauvres et fidèles citoyens qui gémissent par les effets de la disette, et voulant y apporter un prompt remède, autant qu'il est en notre pouvoir, et désirant conserver pour notre ville cette précieuse denrée, à ces causes nous avons ordonné et statué ce qui suit :

Art. 1^{er} – Défendons à tous les boulangers de cette ville, des faubourgs de vendre, sous tel prétexte que ce soit, des pains aux étrangers, sous peine de 6 florins d'amende pour la 1^{er} fois, du double pour la 2^e, d'emprisonnement pour la 3^e, de laquelle amende moitié au profit du dénonciateur et l'autre moitié aux pauvres.

Art. 2 – Ordonnons aux boulangers des faubourgs de prendre un bon de l'un de nous de la quantité de farine qu'ils feront cuire chaque jour et du nombre de pains qui pourront en provenir, pour la cuisson faite, la même quantité de pains être représentée avec le bon à l'un de nos sergents et les dits pains transportés à l'instant sous ses yeux dans telle maison de la ville qu'ils choisiront pour y être vendus et débités aux seuls habitants de notre ville et ses faubourgs, sous les peines portées à l'art. précédent.

Art. 3 – Pour l'entière et exacte observation et exécution de notre présente ordonnance, il sera établi une garde bourgeoise à chacune des portes de la ville, avec pouvoir d'arrêter tous ceux qui seront en contravention ; et sera notre dite ordonnance lue, publiée et affichée partout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore, ordonnant à nos sergents d'y tenir exactement la main. »

De nombreuses contraventions dressées contre les boulangers délinquants, et relevées sur les registres de police, nous montrent que cette ordonnance, toute draconienne, ne fut pas lettre morte.

Grâce à l'énergie du magistrat, appuyé par la milice bourgeoise, grâce aux mesures qui approvisionnèrent la ville jusqu'à la prochaine récolte, l'émeute qui grondait dans les villes voisines et notamment à Cambrai, put être évitée au Câteau. La milice n'avait guère fonctionné depuis plusieurs années ; elle manquait d'armes et de munitions ; pour lui en fournir, on s'adressa à Landrecies et au Quesnoy, après avoir essuyé un refus du commandant de place de Valenciennes, lequel écrivait le 2 août aux échevins du Câteau.*

*« J'ai reçu la lettre par laquelle M.M. les échevins me demandent de leur fournir des armes pour leur milice bourgeoise. J'ai bien le regret de ne pouvoir déférer à leur demande, mais il pourrait en résulter trop d'inconvénients ; ces armes pouvant être emportées hors de l'endroit pour la sûreté duquel elles sont destinées, et employées contre les habitants. Je me suis d'ailleurs fait le principe, pour la raison dont je veux parler, de ne point fournir d'armes aux villes ou villages ouverts. Je dois de plus faire observer à Messieurs les échevins du Câteau **que les communautés ayant su se rassembler pour aller sommer et faire contribuer leurs seigneurs et les abbayes, peuvent se réunir de même pour défendre leurs propriétés.** »*

Signé : V. Esterhazy.

Cette dernière phrase qui a toutes les allures d'un argument ad hominem, fait probablement allusion à quelques troubles ayant déjà eu lieu au Câteau et dirigés contre l'abbaye.*

Un incident qui contribua pour quelque temps à maintenir l'ordre, fut l'arrivée inopinée, dans la matinée du 14 mai, d'un détachement du Royal Allemand et Orléans. Cette démonstration n'était due qu'à un simple mouvement de troupes. Beaucoup de citoyens se voyaient journellement menacés dans leurs personnes et dans leurs biens. Pour les en sauvegarder, on fit appel au patriotisme de tous les honnêtes gens, amis de l'ordre, et en quelques jours, on put réunir jusqu'à 8 compagnies de 43 hommes chacune. Le point de réunion de ces compagnies, était le corps de garde de l'hôtel de ville.

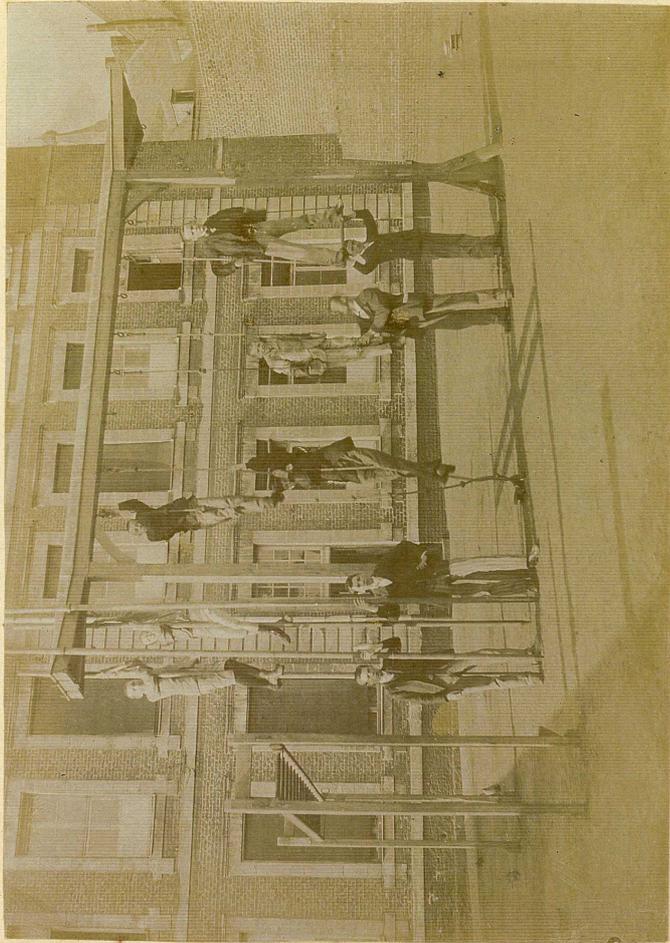
Ce corps rendit les plus grands services à la cause de l'ordre jusqu'à sa dissolution qui eut lieu en 1793, lors de l'invasion autrichienne.

Cependant les papiers publics, comme on appelait alors les journaux, apportaient chaque jour des nouvelles de l'assemblée de Versailles : les décrets des 4 août et jours suivants abolissaient à jamais les droits féodaux et les privilèges seigneuriaux.

Un décret sur la réforme de quelques points de la justice criminelle fut publié au Câteau le 26 9^{bre}. Il portait que dans tous les lieux où il y avait un tribunal établi, la municipalité aurait à nommer un nombre suffisant de notables, parmi lesquels devaient être pris les adjoints qui assisteraient à l'instruction des procès criminels. Pour se conformer à ce décret des échevins qui remplissaient, comme nous l'avons vu les fonctions de juges civils, criminels et de police, choisirent comme notables les sieurs :

*Usmar Bonnaire, m^d Epicier sur la g^d place,
Siméon Debaumont fils, médecin, rue de Landrecies,
François Chantreuil, rentier, id. ,
Placide Goffart, brasseur, id. ,
Louis Cousin, m^d de fers, rue d'entre-marché,
Jérôme Carville, mercier, Place au bois,
François J^h Bricout, notaire, rue de France,
Jean Basquin, rentier, rue du Collège,
Narcisse Laurent, apothicaire, rue des Fours,
Louis Leblond, mulquinier, même rue,
J.B^{le} Lortille, m^d de grains, Ric-rue,*

École de Garçons. Leçon de Gymnastique.



F^{vois} Jacqz, tanneur, rue des Récollets.

Lesquels furent convoqués à l'hôtel-de-ville et après lecture faite des lettres patentes, acceptèrent la charge et prêtèrent serment de remplir leurs fonctions et de garder un secret inviolable sur le contenu des plaintes et autres actes de procédure.

Le 29 9^{bre} on afficha à la porte des églises et des couvents le décret de l'assemblée portant que tous titulaires de bénéfices et tous supérieurs d'établissements ecclésiastiques devaient faire, devant les officiers municipaux, la déclaration détaillée de leurs biens mobiliers et immobiliers ainsi que de leurs revenus.

Le 4 X^{bre}, on afficha en même temps la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, les articles de la Constitution, l'emprunt de 80 millions avec intérêt à 4 ½ %, la suppression des vœux monastiques et le décret portant que tous les biens du clergé seraient vendus au profit de l'Etat.

La lecture de ces derniers décrets donna lieu à des commentaires et à des manifestations. On était au commencement de l'hiver, il était temps de prendre des mesures préventives pour éviter le retour de la disette.

Le 27 9^{bre} les échevins décidèrent qu'il serait fait à l'étranger des achats de grains, à la charge de la commune et devant le vide de la caisse municipale qu'on emprunterait à intérêt pour couvrir les achats. Un appel fut aussitôt adressé à tous ceux qui possédaient pour contribuer aux sacrifices faits par la ville. Rares étaient à cette époque ceux qui pouvaient disposer d'un superflu. Seul le clergé était à même de distribuer de larges aumônes ; mais toutes ces démarches étaient encore bien insuffisantes pour parer aux misères du chômage.

*Peu à peu, les dissensions amenées par les passions politiques s'effacèrent devant le triste spectacle des misères à soulager. Par dessus les cris de la faim, les mains ennemies se tendaient, oubliant le passé, dans la poursuite d'un but commun, d'un baume à apporter à toutes les douleurs. Cette mémorable année de 1789, s'acheva dans les préoccupations de la solidarité universelle et, en attendant tout de l'avenir, dans les pures joies de la liberté naissante ; car, selon l'expression de Michelet, nos pères qui avaient connu l'arbitraire, allaient commencer le **Droit**.*

Année 1790.

Le 10 janvier 1790, on publia au Câteau le décret sur la Constitution des nouvelles municipalités dont les pouvoirs, renouvelés par moitié, devaient durer 2 ans. Le droit de nomination aux fonctions municipales qu'exerçait depuis si longtemps l'archevêque, était aboli dans toute l'étendue de la Châtellenie. Cette loi importante qui rendait aux communes l'exercice d'un droit primordial, celui de s'administrer elles-mêmes présentait certaines dispositions.

Les choses ne se passèrent point selon les dispositions prises car au dernier moment, Messieurs du magistrat se ravisant, sur le partage de la ville en 2 sections convoquèrent tous les électeurs à 9 heures du matin en l'église S^t Martin.*

L'Assemblée étant réunie, J. B^{le} Vienne fils prit la parole et invita les électeurs à confier le bureau provisoire aux trois plus âgés et les sieurs Charles Démarques, J. B^{le} Pierrart et François Fichel acceptèrent.

L'élection du bureau définitif donna le résultat suivant :

Président : François Lebetous, apothicaire ;

Secrétaire : Régis Rodriguez, avocat ;

Scrutateurs : J. B^{le} Vienne père, notaire et procureur ;

Maximilien Bricout père, notaire ;

Henri Hannequant, avocat.

Ceux-ci s'installèrent au bureau et le procès-verbal signé, tout le monde s'en alla dîner.¹*

Le lendemain 26, nouvelle réunion pour l'élection du maire.

Le dépouillement terminé, le président se lève et dit « qu'il appert d'y celui que M. Charles Mortier est nommé maire.

Le 27, nos infatigables scrutinent encore pour l'élection des conseillers municipaux. Le dépouillement fait, donnait :

Antoine Régis Rodriguez, avocat 124 voix.

Jean-François Labetous,² apothicaire 117 id. etc. etc.

Les notables furent nommés le lendemain.

La plupart des élus étaient des ennemis de la Révolution.

Il avait fallu 6 jours de scrutin pour constituer une nouvelle municipalité.

Le dernier acte de l'ancien magistrat fut, ainsi que l'ordonnait la loi, de faire publier, Ô ironie du sort ! un décret de l'Assemblée portant que les non-catholiques étaient reconnus capables comme tous les citoyens, d'accéder aux emplois civils et militaires.*

En même temps que les communes se choisissaient une administration régulière sortie de leur sein, le territoire du royaume était divisé en départements.

La châtellenie du Câteau se voyait transformée en canton du Câteau, avec les communes suivantes : Audencourt, Basuel, Beaumont, Bertry, Busigny, Câteau, Câtillon, Honnechy, Inchy, Maretz, Maurois, Mazinghien, Montay, Neuville, Ors, Pommereuil, Reumont, S^t Benin, S^t Souplet, Troisvilles et Viesly.³

Ces 21 communes formaient une agglomération tellement importante qu'on dut songer à les constituer avec les cantons de Solesmes et de Walincourt, en un arrondissement ou district, ayant le Câteau pour chef-lieu.

Mais une vive discussion s'éleva entre les échevins et les officiers municipaux. Finalement les échevins se retirèrent et les officiers municipaux rédigèrent ab irato ce procès-verbal :*

« Nous déclarons que malgré le respect que nous avons pour les députés des Comités de l'Assemblée, nous ne pouvons regarder la réponse comme annulant le décret de l'assemblée du 30 X^{b^{re}} et nous enjoignons de reconnaître les dits échevins pour compétents à tenir les audiences d'aujourd'hui dont le droit nous appartient par décret du 30 X^{b^{re}}, une loi ne pouvant être arrêtée dans ses effets que par une autre loi. Nous déclarons en conséquence nous opposer formellement à la reprise des dits échevins et faisons défense à notre secrétaire de tenir les registres aux causes sur lesquelles nous avons seuls droit de recevoir les plaidoyers. »

Cette affaire embrouillée ne tarda pas à se compliquer. Quelques-uns des membres tenaient pour l'ancien magistrat et parmi ceux-ci J. B^{le} Vienne père, membre de l'ancien tribunal et devenu par l'élection, officier municipal.*

Mais entre Vienne père et les autres une forte tempête éclata et touché au vif par quelques-uns, il démissionna.

Vienne parti, une nouvelle discussion s'éleva dans le Conseil sur la question de savoir si l'on devait accepter cette démission sur les considérants qui l'accompagnaient. On tomba d'accord pour l'accepter.

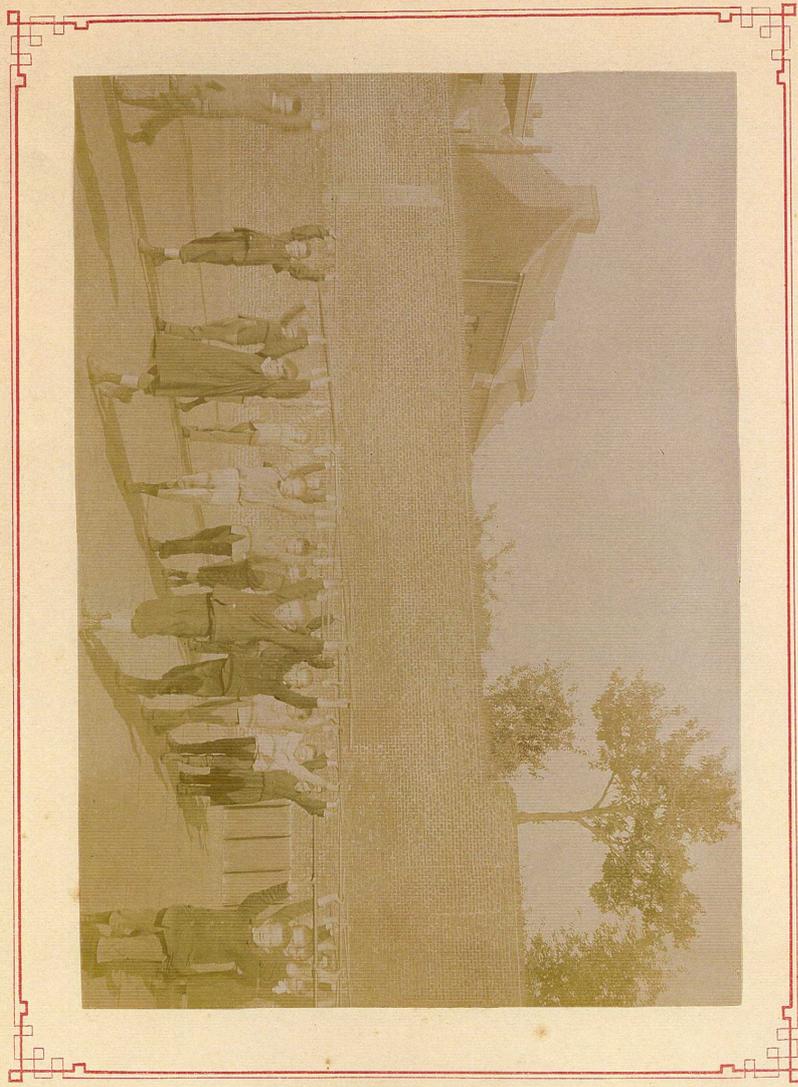
On voit par tous ces débats combien les esprits étaient surexcités par la question du tribunal. La victoire resta au corps municipal ; les anciens membres du magistrat jugeant*

¹ La réunion ayant commencé « à 9 heures du matin », il s'agit ici du repas de midi. (ndt)

² À rapprocher du François Lebetous, apothicaire, nommé dans le bureau définitif précédent. Le même ? (ndt)

³ L'actuel canton du Câteau a perdu Audencourt, rattaché à la commune de Caudry en 1961, Bertry, Busigny, Maretz et Viesly, appartenant désormais au canton de Clary (dans lequel se situe Caudry) et a vu apparaître les communes de La Groise et de Rejet-de-Beaulieu, séparées de Câtillon respectivement en 1841 et en 1896. (ndt)

Leufe de garçons. Leçon de Gymnastique.



sans doute que le tribunal n'aurait qu'une durée éphémère, cédèrent la place et rentrèrent

sous la tente. Le démissionnaire fut remplacé par Augustin Ghesquière, le premier inscrit sur la liste des notables. Peu de temps après, Régis Rodriguez, nommé juge du district, dut aussi donner sa démission et fut remplacé par Placide Goffart, marchand-brasseur.

Le Conseil Général de la commune dut se réunir le 17 avril pour délibérer sur le don patriotique à faire pour l'administration et par les fabriques des 2 paroisses, selon les instructions reçues.

Les pauvres voyaient leur nombre augmenter de jour en jour par la foule des ouvriers sans travail. Tous ces braves gens étaient réduits à aller mendier leur pain ou à se le procurer en allant dévaster le bois Lévêque.

Afin de soulager les pauvres ouvriers, l'abbé Maur Delhaye conçut le projet de fonder une filature, mais le peu de ressources qu'il avait, ainsi que celles des particuliers amena la chute* de la réalisation du projet partant d'un cœur si généreux.

Ce fut à cette époque que parurent au Câteau les premiers assignats.

Le 26 mai eut lieu au Câteau, la réunion de l'Assemblée primaire appelée à nommer les quatre électeurs délégués de la commune qui devaient se rendre à Douai pour prendre part à l'assemblée électorale du département. Après deux séances consacrées à la constitution du bureau, le dépouillement du scrutin nomma :

François Régis Rodriguez, avocat ;

Henri Hannequant, avocat ;

J B^{le} Triquet, avocat ;

Maximilien Bricout, notaire ;

délégués de la commune pour prendre part aux élections des conseils généraux du district et du département. Les Etats du Cambrésis étaient enfin dissous.

Le 14 juillet, on célébra dans toutes les villes de France la fête de la fédération. L'enthousiasme fut grand partout et particulièrement au Câteau ; mais ce beau jour hélas n'eut pas de lendemain. Les discussions étaient de plus en plus passionnées et la lecture dans les papiers publics de ces débats irritants, indisposait les adversaires de la Révolution.

La constitution civile du clergé, décrétée le 12 juillet fut publiée au Câteau le 10 7^{bre} 1790. Ses principales dispositions portaient que dans toutes les villes ne comportant pas plus de 6.000 habitants (c'était le cas pour Le Câteau), il n'y aurait qu'une seule paroisse, les autres paroisses devant être supprimées et réunies à l'église paroissiale.

Tous titres et offices, dignités, chapelles, prébendes, abbayes et prieurés étaient supprimés sans qu'il puisse jamais en être établi de semblables.

Un autre décret fut publié à la même époque, sur l'organisation judiciaire tant attendue.

La vénalité des offices de judicature* était abolie.

Les titulaires de bénéfices et les supérieurs de maisons religieuses furent tenus de faire sur papier libre, aux officiers municipaux, une déclaration détaillée de leurs biens mobiliers et immobiliers dépendant de leurs bénéfices et couvents, ainsi que de leurs revenus et des charges dont ces biens étaient grevés.

L'Assemblée Nationale venait de décréter que les vœux monastiques n'étaient pas reconnus par la loi. Tous les individus de l'un ou de l'autre sexe pouvaient en sortir librement. En faisant la déclaration à la municipalité, ils devaient recevoir une pension de l'Etat. Conformément aux instructions reçues, un avis fut envoyé par les soins de la municipalité à chaque religieux et religieuse vivant en communauté dans les 4 couvents de la ville, les invitant à s'expliquer sur leurs intentions de sortir des maisons de leur ordre ou d'y rester.

S^t André et S^t Esprit répondirent seuls à cette injonction. Des 21 déclarations écrites, envoyées à l'hôtel-de-ville par les Bénédictins, nous détachons la suivante, à titre de spécimen :

« Le soussigné, déclare, comme il l'a déjà fait, devant ces messieurs officiers municipaux, que son intention est de vivre et de mourir dans le monastère de S^t André, selon les vœux solennels qu'il a fait aux pieds des saints autels librement et publiquement l'an 1781, le 12 X^{bre} et qu'il renouvelle encore à présent, pour la sûreté de sa conscience et le soutien de la foi catholique, apostolique et romaine qu'il ne cessera de professer tant que le Seigneur lui laissera un souffle de vie. »

Dom André Depreux, religieux de l'abbaye de S^t André.

Cet exemple fut suivi par toutes les religieuses du S^t Esprit dont nous avons parcouru les déclarations rédigées dans le même sens que celle-ci :

« Messieurs, relativement à votre demande, de mes dernières résolutions, elles sont toujours les mêmes que ci-devant de rester dans la maison que j'ai épousée, ayant fait vœu aux pieds des saints autels de stabilité dans ce couvent, en exécution de ces mêmes vœux auxquels je ne contreviendrai jamais, moyennant la grâce de Dieu, d'y finir mes jours et d'y mourir. »

Je suis respectueusement S^t Suzanne Caffeau, religieuse du S^t Esprit.

Quant aux deux autres communautés de S^t Lazare et des Récollets, nous n'avons pu trouver trace de leurs réponses.

En revanche nous avons vu les noms de ceux qui en X^{bre} 1890, ¹ avaient satisfait à la contribution patriotique.

Année 1791.

L'année 1790 avait vu les fêtes inoubliables de la Fédération, les aspirations de la liberté ; avec 1791, nous voyons se dérouler la crise, le débat, la lutte ardente des partis sur les questions religieuses.

Au Câteau, la résistance du clergé à la constitution civile obligeait les amis de la Constitution à se grouper pour défendre pied à pied les principes de 1789, contre le clergé rebelle.

Un parti se forma au Câteau ; chaque jour, il était en relation avec « le club des Jacobins » rue S^t Honoré à Paris. Afin de tenir des séances publiques, ils jetèrent les yeux sur le Palais qui appartenait à l'Etat et demandèrent au district l'autorisation de s'installer dans l'une de ses immenses salles.

L'une des 1^{es} recrues de ces hommes avancés, fut l'affiliation du curé de Montay, lequel écrivit le 14 mars une lettre montrant les dispositions qui animaient la partie libérale du clergé d'alors. « Vivre libre ou mourir » tel était l'entête de sa lettre. Le fougueux et métaphorique curé de Montay, termine en priant les frères et amis du Câteau de l'inscrire comme membre de leur société.

L'une des 1^{es} décisions de la société fut d'adresser à la municipalité un vœu tendant à faire abolir, au nom de la sainte égalité, les distinctions choquantes observées jusqu'alors aux funérailles des habitants selon leur distinction et leur fortune.

Le 15 mars, la société populaire envoyait à Cambrai son président Bénézet et son secrétaire le jeune Edouard Mortier pour solliciter l'affiliation à la société de cette ville. Les Délégués catésiens y furent reçus les bras tendus ainsi que le relate un extrait des procès-verbaux de la société cambrésienne.

Quelques jours après, Edouard Mortier, rentré au Câteau, rendait compte de sa mission.

La société du Câteau, avait aussi chargé ses deux représentants de quelques missions

¹ Il s'agit de décembre 1790. (ndt)

matérielles relatives à la commande d'un cachet spécial, à l'impression des cartes d'entrée pour servir à l'introduction des membres et de leurs invités dans la salle des séances et à une autre commande de 300 exemplaires du règlement.

On suppose que ce règlement était celui des frères et amis de Cambrai qui avaient constitué leur société dès 1790.

Ce règlement composé de 33 articles traite principalement de la police intérieure de l'assemblée, de l'ordre des séances, du serment civique, que tout membre devait prêter, etc...

D'autres sociétés se développèrent avec des statuts plus ou moins analogues et en poursuivirent le même but dans toutes les villes de la région et même dans quelques villages comme à Catillon.

L'exemple du curé de Montay fut suivi par quelques autres. Le 4 avril la Société reçoit l'adhésion du curé Boursiez, domicilié au Câteau, qui « Vu le nombre infini d'aristocrates dont la ville est infectée, trouve qu'on ne peut trop grossir le nombre des citoyens protecteurs de la justice et de l'innocence et dont les travaux sont tous tournés vers ce digne objet. » Et le 10 avril, celle du curé de Maurois.

Cependant aux rebelles qui essayaient de jeter le déshonneur sur tous les membres de la société avaient succédé de véritables voies de fait. À la sortie d'une séance, ceux-ci s'étaient vus assaillis à coups de pierres par une bande de gens sans aveu.

Un frère de la société de Cambrai, le citoyen Leriche vint au Câteau apprendre la fatale nouvelle qui vient arriver de Paris : Mirabeau est mort ! et fait l'éloge du grand tribun.

L'Influence de la société populaire fut telle au Câteau, qu'en moins de trois mois, elle avait accompli une transformation radicale dans les esprits.

Au mois de juin 1791 eurent lieu à l'église S^t Martin des scènes regrettables fomentées par les passions religieuses qui faillirent ensanglanter les marches du maître-autel. Devant le refus des sieurs Dehaussy et Fleury de prêter le serment constitutionnel, l'évêque de Primat avait fait nommer à la cure de S^t Martin un prêtre assermenté du nom de Grébert, auparavant curé de Sailly. Celui-ci ne fut installé qu'après les plus grandes difficultés.

À la fin de 1791, l'ordre arriva au Câteau de mettre à exécution les décrets sur la suppression de l'abbaye de S^t André. À tort ou à raison la maison de S^t André était représentée comme ayant servi de refuge aux prêtres réfractaires et de lieu de rendez-vous aux promoteurs de l'émeute lors de l'installation du curé de Grébert. Les religieux furent expulsés par un commissaire du district. Seule, l'église de S^t André n'était pas mise en vente.

En 9^{bre} 1891,¹ expiraient les pouvoirs de la municipalité. Les citoyens actifs furent convoqués le 20 9^{bre} pour procéder au renouvellement du Conseil.

Dans la nouvelle municipalité, il n'y avait ni avocats, ni notaires, ni aristocrates : elle était toute plébéienne. Le maire Tilmant était un brave et honnête cultivateur du faubourg S^t Martin.

Le 1^{er} soin de la municipalité fut d'établir le rôle de la contribution foncière de 91. Il fallait répartir ces sommes entre les contribuables et prélever au marc la livre, la somme nécessaire à ses charges particulières.

L'année s'achevait au milieu de difficultés financières peu encourageantes pour l'avenir. La ville se ressentait encore des sacrifices qu'il avait fallu faire en 89 et 90 pour combattre la famine.

La Constituante après avoir déclaré son œuvre achevée, venait de se séparer. On eût pu croire la Révolution terminée, mais dès l'ouverture des séances de la Législative, l'esprit révolutionnaire se révéla en s'attaquant aux dernières prérogatives de la monarchie. L'Europe, travaillée par les émigrés se crut menacée... Le fléau de la guerre allait s'abattre sur nos contrées.

¹ Autre petite erreur puisqu'il s'agit ici de novembre 1791. (ndt)

Année 1792.

Les préoccupations qu'imposait à tous les cœurs patriotiques l'annonce d'une lutte contre les tyrans coalisés n'empêchaient pas les pouvoirs publics de s'intéresser à l'éducation du peuple. C'est à cette époque que l'on songea à organiser l'Instruction publique jusque-là si négligée par les régimes précédents. L'Instruction primaire était entre les mains des congréganistes ou de particuliers n'offrant aucune garantie de civisme ou de capacité. L'Instruction des filles était donnée dans les 2 maisons du S^t Esprit et de S^t Lazare. Un arrêté du département du 14 X^{bre} 1791, venait de prescrire aux communes de porter toute leur sollicitude sur la création d'écoles publiques.

Au mois de janvier 1792, la municipalité catésienne pénétrée de cette nécessité, s'occupa de réorganiser un enseignement primaire confié à des maîtres subventionnés par le budget de la ville.

Des écoles municipales furent installées dans chaque quartier. On mit à leur tête les dames Bonnair et Turlot pour les filles ; les sieurs Boitel, J B^{te} Hecq, Alexis Senaux pour les garçons.

Tels furent l'origine et les humbles débuts de nos écoles communales, création utile entre toutes !

Le 15 janvier, le conseil de la commune prit une délibération pour la descente des cloches de l'église Notre Dame et des chapelles du S^t Esprit et de S^t Lazare.

Comme elles devaient être conduites à la monnaie de Lille, on en mit le transport au rabais qui fut adjugé à Martin Pierrart. Dans la même séance, le conseil décida qu'une convocation serait envoyée aux représentants de toutes les communes du canton pour se concerter sur le projet de création d'un district ayant Le Câteau pour chef-lieu. Ce projet échoua.

Cependant la disette de numéraire commençait à se faire sentir. La municipalité s'adressa alors au district afin de participer à l'envoi de monnaie de billion. Quelques semaines se passèrent sans recevoir de réponse. Enfin la municipalité fit, le 8 février une dernière et suprême tentative auprès des pouvoirs publics. Après bien des démarches, le 10 février, on recevait ampliation* de la loi du 8 janvier 1792 autorisant l'émission de 40 millions d'assignats de 10 sols, de 60 millions d'assignats de 15 sols et de 100 millions d'assignats de 25 et 50 sols. Cette institution permettait d'échanger contre de la menue monnaie des valeurs en papier.*

On était arrivé aux fêtes du Carnaval. Les premiers jours gras avaient été marqués par des attroupements tumultueux qui provoquaient un certain désordre sur la voie publique. Comme on annonçait d'autres manifestations plus bruyantes encore une ordonnance fut placardée le lendemain matin sur tous les murs. Cette mesure arrêta net les perturbateurs mais si l'émeute de la voie publique était réprimée, les ennemis de la Révolution voulaient encore protester par des écrits séditieux contre la séquestration des biens du clergé.

Aussi est-ce au milieu de vives discussions, que l'on apprit au Câteau l'entrée de l'armée autrichienne en Belgique : la frontière du Nord était menacée. Après avoir vainement sommé l'empereur de retirer ses troupes, Louis 16 se rendit avec tous ses ministres à l'Assemblée et proposa la guerre qui fut déclarée le 20 avril.

Le 5 mai, le tocsin se fait entendre. Le maire ainsi que les conseillers municipaux donne lecture, au peuple assemblé, de la déclaration de guerre. À partir de ce jour, Le Câteau est transformé en ville de guerre. Les 1^{es} opérations qui eurent lieu sur notre frontière ne furent pas heureuses ; le général Dillon qui commandait l'aile gauche, essuie un échec devant Tournai et se replie sur Lille où il est massacré par ses troupes, 30 avril. Biron se laisse

battre devant Mons et se voit rejeté sur les places fortes de Valenciennes et du Quesnoy. L'impopolarité de Rochambeau le force à se démettre de son commandement ; il est remplacé par Lukner. Celui-ci établit son quartier-général à Valenciennes 20 mai et reprenant l'offensive, s'empare de Menin et de Courtrai. 18 juin.

Le territoire français allait être envahi. L'Assemblée adressa un solennel appel au patriotisme de tous les Français et la commission nommée à cet effet proposa de décréter : « que la Patrie était en danger. » Une proclamation arrivée au Câteau le 20 juillet fut immédiatement affichée et publiée dans toutes les rues par les soins de la municipalité. Le 26 juillet le Conseil de la commune décida qu'une délégation composée d'un officier municipal et de deux notables se tiendrait désormais en permanence à l'hôtel-de-ville. La garde nationale fut réorganisée sous le commandement des citoyens Vincent et Pamart. Un guetteur fut installé au Beffroi pour sonner le tocsin en cas d'alarme, et le contingent du canton était porté à 70 hommes.

Une élection, qui eut lieu le 26 août pour le choix de 4 délégués à l'assemblée du département, passa presque inaperçue.

Les électeurs envoyés par l'Assemblée primaire furent Lefebvre, Dubacq, Pamart médecin, Joseph Lemire et Arnould Bricout, lesquels, avant de partir à Douai prêtèrent le serment de mourir en défendant la liberté et l'égalité.

En août 92, arrivent au Câteau les citoyens Bellegarde, Delmas et Dubois-Dubray, députés à l'Assemblée législative et envoyés en mission à l'armée du Nord. Ils se font remettre un état de la situation et des ressources de la ville pour l'œuvre de la défense.

L'armée du Nord établie dans plusieurs camps retranchés le long de la frontière, couvrait Landrecies, masquait la trouée de la forêt de Mormal et protégeait Le Câteau. La coalition avait projeté d'envahir la France de deux côtés à la fois. Une armée de 140.000 Prussiens pénétrait en France en août 92, sous les ordres de Brunswick et se portait sur Châlons par Longwy et Verdun. Les places de Lille et de Valenciennes étaient menacées par 80.000 Autrichiens et nous n'avions à leur opposer que 30.000 hommes commandés par les généraux Beurnonville, Moreton et Duval. Le 20 août, Dumouriez¹ prend le commandement en chef de ce corps ; informé que les Prussiens sont entrés par la trouée des Ardennes, il lève, le 31 août, les camps de Lille et de S^t Amand et se porte rapidement en passant par Le Câteau, Landrecies et Avesnes sur les défilés de l'Argonne où il allait préparer Valmy. Trouvant notre frontière dégarnie, les Autrichiens la franchissent et mettent le siège devant Lille. Pendant ce temps, les événements se précipitent à Paris ; à la journée du 20 juin, succède la journée du 10 août. Les Jacobins et la commune de Paris sont les maîtres du pouvoir et poussent à la République. La Législative est remplacée par la Convention dont le 1^{er} acte est de proclamer la république, le 21 7^{bre}. Ces dernières nouvelles arrivent au Câteau, le 23, en même temps que la victoire de Valmy. Au milieu de ces événements militaires la fête de la S^t Mathieu fut interdite.

Les quelques prêtres non assermentés qui restaient encore au Câteau furent expulsés ou incarcérés.

Le 10 8^{bre}, on apprit la nouvelle de la levée du siège de Lille. Du 24 8^{bre} au 3 9^{bre} Le Câteau vit repasser dans ses rues cette jeune armée qui revenait de l'Argonne avec les lauriers de Valmy et qui allait en cueillir de nouveaux en Belgique.

Les pouvoirs du juge de paix étant expirés, on procéda le 11 9^{bre} à une nouvelle élection ; S^t Aubert fut élu au 1^{er} tour avec Alexis Senaux comme Secrétaire. Les assesseurs furent Druart, Arnould Bricout, Aimé Denise et Largillère.

La loi du 19 8^{bre} 92, ordonnait le renouvellement complet des corps municipaux : les élections furent fixées au 18 9^{bre}.

Au mois de X^{bre} furent vendus aux enchères les matériaux en bois et en fer provenant du

¹ Né à Cambrai, rue Cache-Beuvons, aujourd'hui rue du petit séminaire. (note de l'auteur)

meublé de l'Eglise S^t Martin. La ville retira des grilles et des croisées la somme de 519 livres.

Il restait à la municipalité, pour terminer l'année, la tâche, toujours délicate, pour un pouvoir municipal, d'établir la répartition des contributions foncières et mobilières et d'en recevoir la rentrée.

Les événements de 1792 avaient profondément angoissé les esprits ; la chute de la royauté, les massacres de 7^{bré}, la proclamation de la République, l'invasion du territoire, le départ des volontaires, l'émigration, le procès de Louis 16, l'agiotage sur les assignats, tout cela jetait la perturbation dans les affaires, tuait le commerce, bouleversait les fortunes, éteignait les espoirs des uns et redoublait l'audace des autres. Devant les misères de l'heure présente, l'avenir apparaissait redoutable... Il réservait encore aux Catésiens, plus d'une douleur à supporter, plus d'une honte à subir : 93 marquée du sceau de la Terreur, ne devait leur épargner ses fureurs qu'au prix de l'entrée des Autrichiens et de la déchirante séparation d'avec la Patrie !...

Année 1793.

Dans la journée du 26 janvier une bande de forcenés pénétra dans le couvent du S^t Esprit et se mit à tout saccager.

Les municipaux Sartiaux et Cousin furent commis pour surveiller les établissements menacés ; il fallut leur fournir une garde bien armée, afin d'empêcher toute tentative de pillage sur la maison des Lazaristes.

Cette effervescence trouva bientôt un dérivatif dans la publication que l'on fit, le 8 février, de la levée de 300.000 hommes pour soutenir le choc de la guerre déclarée à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Autriche, à la Prusse et à l'Espagne. Dumouriez, après avoir pris Bruxelles, venait d'échouer à Nerwinde et se voyait rejeté sur Tournai et Valenciennes ; la Belgique était perdue pour nous, 150.000 Prussiens, Autrichiens et Hanôvriens menaçaient de nouveau la frontière.

En se repliant sur la frontière Dumouriez avait établi son quartier-général à Maulde, près de S^t Amand. Sur le point d'être arrêté comme suspect de trahison, par les représentants Lamarque, Bancal, Quinette et Camus, le traître les fit arrêter par ses hussards, les livra aux Autrichiens et passa lui-même à l'ennemi. La ville de Cambrai, patrie de Dumouriez, en fut profondément indignée. On lisait sur des poteaux placés dans les faubourgs de la ville :

La ville de Cambrai,
Frémit d'avoir vu naître dans son sein
l'infâme et scélérat
Dumouriez.
Passans, partagez son horreur,
Traîtres, tremblez.

Plus heureuse que Cambrai, Le Câteau voyait l'un de ses enfants Mortier, capitaine au 1^{er} bataillon des volontaires du Nord, se couvrir de gloire.

Les réquisitions fixaient le contingent du canton à 159 hommes dont 26 pour Le Câteau ; pendant ce temps, un beau spectacle pour les patriotes était donné par la jeunesse catésienne. Le contingent des 26 hommes avait été pris en entier dans la partie la plus valide de la garde nationale ; protestations de quelques jeunes gens (ils n'avaient pas 20 ans) qui demandèrent eux aussi à partir, au nombre de 14. Ils partirent malgré tout et les papiers muets sur leurs noms ne les désignent que par la simple appellation des (quatorze enfants du Câteau).

Le général Dampierre venait de remplacer Dumouriez le 6 avril. Un document, émané de ce général et trouvé aux archives, est ainsi conçu :

Au quartier-général de Valenciennes, le 25 avril 1793,

L'an 2^e de la République.

« Il est ordonné au général de brigade Lapallière de se rendre sur-le-champ à Cambrai pour y prendre le commandement de cette place et des postes qui sont dans son arrondissement.

« Signé : Le général en chef de l'armée du Nord,

« Dampierre. »

Dampierre ne resta pas longtemps à la tête de l'armée, il fut emporté par un boulet dans un engagement à Famars ; Custine qui le remplaça ne fut pas plus heureux, il périt sur l'échafaud.

L'armée de 175.000 hommes chargée de barrer les vallées de l'Escaut et de la Sambre, avait été reprise par Bouchotte pour le soulèvement de la Vendée. Cobourg occupait Bouchain, Wallers, Denain et Valenciennes.

Le 10 juillet, on lut à l'armée l'acte additionnel ; l'ennemi pénètre dans nos pays ; Le Quesnoy est investi et Cambrai menacé. Un parlementaire se présenta aux avant-postes porteur d'une sommation adressée par le général autrichien de Doros à la municipalité cambrésienne. À cette sommation, le conseil-général de la commune répondit fièrement : « Aucun sacrifice ne coûte à des républicains, nous nous battons comme nos frères. » L'ennemi dut lever le siège et se dirigea vers Maubeuge.

Le 26 août, Le Câteau, qui était occupé depuis le 10, se voit frappé d'une contribution de guerre de 25 cordes de bois, 5.000 rations de foin, 5.000 rations d'avoine, 10 bêtes à cornes, 600 razières* de froment et 200 razières* de seigle. Le 29 août nouvelle demande de 1200 rations d'orge et de 1200 rations de foin. N'ayant pu répondre immédiatement à la demande ennemie, les habitants du Câteau reçurent à l'hôtel de ville une note de menace du quartier général.*

Beaucoup de municipalités s'étant dissoutes volontairement, la junte de Valenciennes s'occupa de remettre sur pied, dans les communes occupées, l'ancienne organisation municipale. Ce ne fut pas sans difficulté, que l'administration des revenants, comme on l'appelait alors dans le peuple, put s'installer à l'hôtel de ville, malgré l'appui de l'envahisseur qui lui en ouvrait les portes.

Desclaye qui était à Cambrai fut vaincu à Avesnes-le-Sec et remplacé par Chapuy ; Le Câteau était toujours occupé et avait tout à craindre de la prochaine campagne. L'année 1794 devait voir la délivrance du territoire ou l'anéantissement de nos efforts, avec la perte de la patrie.

Année 1794.

Vers la fin du mois de mars, il se fit un mouvement extraordinaire parmi les troupes cantonnées en ville et aux environs. De nombreux régiments de cavalerie venaient renforcer la garnison ; les officiers d'Etat-major arrivaient en foule et faisaient remettre en état les locaux du Palais. En 10 jours, Le Câteau et les alentours se virent submergés de troupes de toutes armes ; le pays présentait l'aspect d'un vaste camp où s'agitaient 100.000 Autrichiens et Anglais prêts à se ruer sur la France. Cobourg, le généralissime de la coalition, dressait de son appartement du Palais son plan de campagne. Pichegru, qui commande l'armée du Nord, aidé de Fromentin, concentre ses troupes sur Avesnes et Le Nouvion.

Le 27 mars, Pichegru ordonne à Fromentin de se porter sur la Groise avec 10.000

hommes, d'enlever Catillon aux ennemis et d'inquiéter Le Câteau occupé par les Autrichiens. C'est le 29 mars que s'engage au Câteau une bataille racontée au chapitre bataille du Câteau et le 26 avril s'engagea la bataille de Troisvilles, malheureuse pour nos armes. Cobourg triomphait à Troisvilles et à Landrecies, grâce aux traîtres qui lui livraient les plans de nos généraux, mais il devait se faire battre en mai à Tourcoing, en compagnie du duc d'York et de Clerfayt.

Pendant tout le mois de mai, des combats eurent lieu sur les bords de la Sambre. La prise de Mons et de Charleroi par l'armée française, nous ouvrait la porte de la Belgique. Le 26 juin, Jourdan et Pichegru en achevèrent la conquête par la victoire de Fleurus*.

Enfin le 1^{er} juillet, les généraux Jacob et Marescot investissent Landrecies dont l'ennemi réparait les brèches. La cité était rendue à la France aux cris de :

« Vive la Patrie ! Vive la République ! »

Le 22 septembre, la délivrance du sol français fut célébrée au Câteau par des réjouissances compatibles avec la misère générale. Une municipalité provisoire fut installée le 23 messidor,¹ avec le concours des anciens municipaux Gournet, Siraux, Hiolin, Sartiaux, Vincent comme agent-voyer* national et Boursiez comme secrétaire : (Tilmant avait été assassiné sur la route de Valenciennes.)

La 1^e mesure qui s'imposait était l'application de la loi du maximum destinée à atténuer la grande cherté des vivres et comestibles de 1^e nécessité. Le comité de surveillance reprenait aussi ses anciennes mesures de surveillance.

En même temps que la ville reprenait possession d'elle-même, on vit reparaître son nom révolutionnaire de Fraternité-sur-Selle. Le 1^{er} document qui en fasse mention se rapporte à la nomination d'un Instituteur public, 3 Thermidor.²

L'arrêté municipal n'était guère observé par les marchands malgré les rigueurs de la loi du maximum dont on les menaçait. Sous l'impulsion du citoyen Grard, la garde nationale est réorganisée avec 4 compagnies de 40 hommes chacune.

La ville du Câteau avait vu rentrer en vainqueurs les ennemis de la Révolution. En 1792, il avait été fourni un état de 15 émigrés ; en 94, ce chiffre se trouva décuplé. Pour donner une idée de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient certaines demeures nous dirons que le total relevé par rues et par le Comité s'élevait à 146.

146 maisons furent donc déclarées biens des émigrés et confisquées au profit de la Nation !

Un arrêté du maire, Gournet, rappelait à la population la loi du maximum ; tous les marchands, vendeurs ou débitants de la commune étaient requis de déclarer les espèces et les qualités des marchandises en magasin ; un tableau détaillé et signé d'eux devait être affiché au-dessus de leurs portes.

Un autre arrêté nommait des commissaires à l'effet de procéder à l'évaluation des pertes occasionnées par l'invasion. Le district ayant nommé des commissaires pour la confection des tableaux de secours destinés aux défenseurs de la Patrie et à leurs parents, ceux-ci se réunirent à l'hôtel-de-ville avec les municipaux. Rien de plus poignant et de plus saisissant que le tableau de la misère générale si naïvement peint par ces commissaires dans le document suivant dont nous conservons scrupuleusement le style et l'orthographe.

« Liberté, égalité, Fraternité ou la mort.

Le maire et officiers municipaux de Fraternité-sur-Selle ci-devant Câteau,

Aux administrateurs du Directoire du district de Cambrai.

Citoyens,

» Nous avons déjà exposé à votre tribunal notre situation et l'état malheureux où nous

¹ C'est-à-dire le 12 juillet 1794. C'est le 22 septembre suivant, à l'occasion du Nouvel An républicain (1^{er} Vendémiaire de l'an III), que fut célébrée la délivrance de la Patrie. (ndt)

² 21 juillet 1794 (ndt).

sommes plongés. Affaiblis de plus en plus, nous vous demandons, au nom des droits les plus sacrés, des secours et soulagements, il est de votre connaissance que notre territoire a été entièrement dévasté et ravagé par les séjours abominables des Autrichiens, et pour le peu d'espérances, que nous avons du fruit de nos travaux, nous osons dire que nos dépouilles* sont entièrement gâté au point qu'il n'est presque point possible d'en faire un bon usage, si les dites dépouilles* ne sont pas dans nos granges l'espace de cinq ou six décades,¹ pour pouvoir se racomoder ; Cependant nous avons été obligés de faire travailler pour substanter presque tous les habitants de notre commune qui depuis quelques jours se trouvent sans pain, mais la qualité des grains en général sont si médiocres et germés, qu'il n'est pas possible d'en manger le pain et pour justifier la vérité de notre exposé, nous vous en présentons environ trois livres afin d'en pouvoir juger, c'est à cette fin que nous vous invitons à porter remède à notre situation, en nous faisant passer quelques mille quintaux de vieux blé par décade pour les malgamer.² Nous vous mandons également qu'il ne nous est pas encore parvenu des communes de notre cantonnement aucune quantité de grains, malgré nos invitations et réquisitions.

» Nous vous représentons aussi, citoyens, qu'un grand nombre d'ouvriers occupés dans différentes classes viennent nous assiéger les veilles des décades, par des Etats volumineux et nous nous trouvons dans l'impossibilité de pouvoir y satisfaire, d'un côté ce sont des ouvriers qui travaillent à la salpêtrière* de l'autre sont ceux qui travaillent aux dépouilles* des biens des émigrés, nous vous invitons en conséquence vu le cas urgent, nous autoriser à lever une somme de deux mille livres chez le receveur des Domaines nationaux pour subvenir à nos besoins.

» Considérant enfin notre pétition, nous espérons que vous y aurez égard.

Fait le 19 Fructidor, 2^e année républicaine,³

» Gourmet, Maire. »

En 8^{bre} 94, la constitution civile du clergé n'existe plus.

Par contre les prêtres exilés commencent à réparaître.⁴

L'année 1795 allait affirmer d'une manière décisive, la retraite de l'envahisseur et la marche en avant de nos armées victorieuses. Pendant que le pays songeait à panser les blessures faites par l'invasion, la conquête de la Belgique inaugurerait cette marche triomphale de 20 années à travers l'Europe, au cours de laquelle nos soldats devaient semer sous leurs pas les grands principes de liberté inscrits dans les plis du glorieux drapeau tricolore.

Année 1795.

En janvier 1795, le général Fromentin, vint de Landrecies au Câteau, et y installa une petite garnison afin de maintenir l'ordre public troublé par les maux de la disette. Au mois de mars, on dut fermer provisoirement les brasseries et amidonneries afin de se servir des grains

¹ Dans le calendrier républicain en vigueur du 5 octobre 1793 (14 Vendémiaire an II) au 31 décembre 1805 (10 Nivôse an XIV), les semaines de 7 jours avaient été remplacées par des décades (« semaines » de 10 jours). (ndt)

² Mot non trouvé. Amalgamer ? Mélanger au blé défectueux pour pouvoir faire du pain ? (ndt)

³ 5 septembre 1794. (ndt)

⁴ Sic ! Visiblement, l'auteur a hésité entre reparaître (utilisé plutôt dans l'édition) et réapparaître. (ndt)



Grand'Place. Livraison de harpes.

*pour faire du pain.
Ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, à la mauvaise hygiène alimentaire, vinrent*

bientôt s'ajouter les effets de l'incurie et de la malpropreté.

Un arrêté du Directoire du 19 Germinal,¹ révoquait la municipalité élue, et alors une autre se formait aussitôt. Son premier acte fut de fixer les jours et heures de ses séances. La police municipale avait grand besoin d'être réorganisée. Pour prévenir le retour des brigandages, on décida que la cloche du beffroi sonnerait tous les soirs, au quart de 10 heures. Tout individu trouvé dans les rues après 10 heures était appréhendé et conduit au corps de garde.

Après avoir, en 1794, décrété la séparation de l'Eglise et de l'état, la Convention venait de rétablir la liberté des cultes.

Conformément à la loi du 28 Prairial, le district mettait la commune en demeure, le 19 Messidor,² de procéder à la réorganisation de la garde nationale. C'est ici le moment de parler de l'important service de l'étape qui fut pour les habitants du Câteau une charge si lourde pendant toute la durée de la guerre.

En principe l'étape était due :

- Aux troupes de la République marchant en vertu d'un ordre de route en corps ou en détachement ;

- A plusieurs militaires rejoignant leur corps et marchant ensemble.

- Aux cavaliers ordonnances.

- Aux Estafettes.

- Aux gendarmes montés, changeant de résidence.

- Aux officiers montés.

Les fourrages seuls étaient dus :

- A un cavalier marchant isolément.

- Aux ordonnances montées, à trois lieues de leur résidence.

L'étape n'était pas due :

- Aux déserteurs, malfaiteurs et militaires escortés par la gendarmerie.

- Aux officiers de l'Etat-major ou à des troupes employées dans l'intérieur de la République. (Ils recevaient une indemnité de 10 sols par chaque ration.)

La ville du Câteau dut fournir en 1792... 13.000 rations ; en 1793... 27.800 ; en 1794... 16.300 ; en 1795... loger 8.200 hommes et chevaux ; en 1796... loger 3.700 hommes ; mais cela n'était rien en comparaison des 150.000 Anglais et Autrichiens qui inondèrent Le Câteau et ses environs d'Août 93 à Juin 94, pendant que l'Empereur François 2 foulait le pavé de nos rues, à la tête de son Etat-major.

L'Assemblée primaire ayant terminé ses pouvoirs, on procéda à l'élection d'une nouvelle, laquelle procéda ensuite à l'élection de son président qui fut le citoyen Debaumont, médecin et le trésorier fut Hennequant.

Dans sa séance du 4 Nivôse³ l'assemblée primaire arrête qu'une école centrale supplémentaire sera créée au Collège. Ce fut son dernier acte administratif et le dernier de l'année 1795 qui touchait à sa fin. Elle fixait la contribution foncière de la ville du Câteau.

Enfin un document qui a son importance, relatif au recensement de la population, donne les chiffres suivants pour les communes du Canton :

Le Câteau	3.400 habitants
Audencourt.	180 id.
Basuel	550 id.
Beaumont	358 id.
Bertry	1.169 id.
Busigny	1.645 id.

¹ 8 avril 1795. (ndt)

² 28 Prairial = 16 juin ; 19 Messidor = 7 juillet. (ndt)

³ 24 décembre 1795. (ndt)

Catillon	2.847	id.
Honnechy	667	id.
Inchy	791	id.
Maretz	1.400	id.
Maurois	400	id.
Mazinghien.	526	id.
Montay	301	id.
Neuvilly	1.284	id.
Ors	1.141	id.
Pommereuil	793	id.
Reumont	530	id.
S ^t Benin	305	id.
S ^t Souplet	1.134	id.
Troisvilles	1.022	id.
Viesly	1.691	id.

L'année 1796 allait s'ouvrir sous les auspices de la nouvelle constitution qui mettait fin à l'œuvre violente de la Révolution.

Avant de se séparer, la Convention avait sauvé le pays de l'invasion. Nos armées victorieuses venaient, sous Jourdan et Pichegru, de reconquérir la Belgique qui se voyait annexée à la France, pendant que le général Hoche achevait de pacifier la Vendée ; la Révolution remontait désormais la pente qu'elle avait si rapidement descendue.

Après avoir passé par le souffle immense de 89, les effusions fraternelles de 90, la lutte religieuse de 91, l'état de guerre de 92, l'invasion de 93, la délivrance de 94, la ville du Câteau se recueillait en 1795.

Des évènements que nous venons de raconter, une leçon se dégage, imposante et salutaire : « C'est en luttant courageusement contre les épreuves, que l'homme fait son premier rêve de gloire et qu'il s'élève à l'immortalité. Assoiffés de justice et de Liberté, nos pères, les Catésiens de 89 surent tout souffrir pour acquérir ces deux biens. Malgré les défaillances de quelques-uns, ils peuvent encore nous servir de modèles et personnifier à nos yeux le vrai sacrifice à la Patrie. »¹

À ce titre, ils méritaient d'avoir désormais leur place dans l'histoire de l'humanité.

La Conscription.

Le 21 août 1798, la conscription est décrétée. Elle appelle au service militaire tous les Français en état de porter les armes de 20 à 25 ans. Si les conscrits qui quittèrent le Câteau à cette époque ne revirent pas tous leur cité, plusieurs revinrent après avoir généreusement payé leur dette à la patrie et purent raconter comment savaient se battre ces jeunes armées républicaines, sans exercice et sans expérience, mais animées du souffle patriotique. L'hymne immortel de Rouget de l'Isle animait leur courage et excitait leur ardeur. C'est avec un enthousiasme fébrile que les vainqueurs de Fleurus, Lodi*, Lonato*, chantaient cette brillante strophe :*

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
Liberté, liberté chérie,

¹ Dans le manuscrit, les guillemets ne sont pas fermés. Dans l'ignorance de ce que voulait l'auteur, on pourrait donc les fermer également ou bien à la fin de la 1^{ère} phrase, ou bien à la fin de la 3^{ème}. (ndt)

Combats avec tes défenseurs !

En 1804, la France oubliant le prix de cette liberté acquise après tant de sacrifices, remet le soin de ses destinées entre les mains d'un seul homme qui la rend un moment l'arbitre des destinées de l'Europe. Mais un jour, accablé par toutes les coalitions, l'Empereur succombe et le sol de la Patrie est envahi par l'étranger.

La Restauration.

Le 9 avril 1814, on reçut au Câteau la nouvelle de la chute de l'Empire et de l'avènement de Louis 18.*

« Vers le déclin du jour, les cloches, le carillon du beffroi et une explosion de boîtes à feu annoncèrent aux habitants de la ville les grands événements qui venaient de se décider pour le bonheur de la France. »

« Le secrétaire en chef de la mairie fit lecture au balcon de l'hôtel de Ville de l'adresse du gouvernement provisoire au peuple français qui fut accueillie avec les plus grands témoignages de joie et par les cris de Vive Louis 18 ! Vive la famille des Bourbons !

« Le lendemain, le 10 avril, vers l'aurore, une nouvelle explosion de boîtes à feu annonça aux habitants la fête qui devait avoir lieu. La joie était peinte sur tous les visages depuis l'enfant jusqu'au vieillard, tous se livraient à l'explosion de la joie la plus vive. À deux heures après midi, le maire, les adjoints, les membres du conseil municipal et tous les fonctionnaires de la ville se rendirent dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. Ils portaient tous la cocarde blanche.

« Le carillon, les cloches du beffroi rassemblèrent les habitants sur la grand'place, M. le Maire, en présence des autorités avant dites, fit au balcon une seconde lecture de l'adresse du gouvernement provisoire qui fut de nouveau accueillie avec les plus grands témoignages de joie et par les cris répétés et longtemps prolongés de Vive Louis 18 ! Vive la famille des Bourbons ! Cette lecture finie, M. le Maire fit la proclamation suivante :

« Français,

» *Il restera gravé dans les fastes de l'histoire et dans nos cœurs, ce jour mémorable où Louis 18, le plus généreux des rois, recouvrit l'héritage de ses ancêtres ; où Louis 18, avec l'aide d'Alexandre et de ses magnanimes alliés détruisit le règne d'un tyran, brisa le joug de fer qui pesait sur nos têtes et abolit les droits vexatoires qui pressuraient les Français.*

» *Désormais, des jours purs et sereins luiront sur nos têtes ; désormais les fils, unique ressource des familles ne leur seront plus enlevés ; le fils pourra fermer la paupière à son père ; Louis 18 s'élevant à la hauteur de ses destinées, verra tarir enfin les larmes des malheureux opprimés.*

» Plus de conscription !

» Plus de droits réunis !

» Plus de droits vexatoires !

» *Louis vient de le dire et de le déclarer à la face de l'univers.*

» *La paix et l'abondance renaîtront au sein de cette belle France, la terre ne sera plus arrosée du sang des hommes ; le cultivateur ne verra plus ses maisons détruites, ses bestiaux enlevés ; il pourra se livrer avec sécurité à ses utiles travaux et jouir du fruit de ses sueurs ; l'industrie n'aura plus ses bras enchaînés ; le commerce verra tous ses débouchés se rouvrir et des contributions énormes ne pèseront plus sur les Français.*

» *Telle est, mes concitoyens la faible esquisse des biens que la paix vient nous promettre et que Louis vient nous donner. Vive Louis 18 !*

» On arbora le drapeau blanc ; tous les habitants se parèrent de la cocarde blanche,

toutes les marques des édifices publics qui pouvaient rappeler le règne de Napoléon furent aussitôt effacées.

» À huit heures du soir, les cloches, le carillon et une explosion de toutes les boîtes à feu donnèrent le signal de l'illumination générale. Tous les habitants s'empressaient à l'envi d'illuminer leurs maisons ; on voyait partout des décorations élégantes et analogues aux circonstances.

» Vers les huit heures et demie, toutes les autorités et les fonctionnaires publics, réunis spontanément, se promenèrent en corps, précédés de la musique bourgeoise, par toute la ville. Des avis anciens et chéris rappelaient aux vieillards les temps fortunés de leurs jeunes ans. Jamais le peuple ne se livra avec plus d'enthousiasme aux transports de la joie ; jamais les habitants de toutes les classes ne partagèrent avec plus d'animation la douce allégresse qui animait les fonctionnaires publics ; jamais les lieux de rassemblement ne retentirent avec plus d'harmonie, des accents de la reconnaissance et de la joie. »

(arrêtés et délibérations du Conseil municipal 1814.)

Rentré en France le 26 avril 1814, Louis 18, fuyant devant l'arrivée de Napoléon, prenait de nouveau le chemin de l'exil, le 19 mars 1815 et se retirait à Gand d'où il ne revint qu'après le désastre de Waterloo et la seconde abdication de l'empereur.

Nous empruntons aux livres de la mairie le récit de son passage au Câteau.

« Procès-verbal de l'arrivée, du séjour et du départ de S. M. Louis 18, roi de France et de Navarre, les 24, 25 et 26 juin 1815.

» Nous, maire, adjoints et membres du Conseil municipal de la ville du Câteau, désirant conserver le souvenir mémorable de l'arrivée et du séjour en notre ville de S. M. Louis 18, notre roi désiré,

» Avons arrêté que le récit fidèle de tout ce qui s'est passé pendant les trois jours heureux que nous avons eu le bonheur de posséder pour la 1^e fois un illustre héritier du trône de S^t Louis, serait transcrit sur un nouveau registre, comme un monument authentique de notre respect, de notre amour et de notre fidélité pour le meilleur de nos rois.

» La France, après 25 ans de la plus étonnante comme de la plus terrible Révolution, avait eu le bonheur inespéré de revoir sur le trône l'auguste famille des Bourbons en avril 1814. Sous un règne trop court, l'espace de 9 mois, Louis 18 avait ramené parmi nous la paix, l'abondance et le commerce. À des jours de désastre avaient succédé des jours calmes et sereins, quant¹ Bonaparte, relégué à l'Ile d'Elbe, reparut tout à coup sur le sol français, à la tête d'une troupe de factieux et parvint à ressaisir pour un moment, l'autorité suprême, le 20 mars 1815, époque d'alarmes et de deuil pour les amis du roi.

» Mais le Dieu des armées qui veillait sur les destinées de la France ne permit pas que ce triomphe de l'usurpation sur la légitimité fut de longue durée.

» Les princes alliés qui avaient juré au congrès de Vienne de garantir le traité de Paris, s'avancèrent de toute part avec leurs armées et la fameuse journée de Waterloo renversa l'usurpation, le 18 juin de la même année. Le roi qui s'était retiré à Gand partit aussitôt pour se rendre dans ses Etats.

» Six jours après cette bataille décisive, vers huit heures du matin, la nouvelle se répand tout à coup, par quelques officiers français, que le roi doit arriver le soir même au Câteau. Cette heureuse nouvelle est à peine confirmée, que tous les cœurs s'épanouissent et se livrent à l'espérance et à la joie. Le maire assemble le Conseil municipal, pour délibérer sur le cérémonial à observer pour l'arrivée du monarque. On adresse une proclamation aux habitants. À l'instant on entend dans les rues les cris répétés de Vive le roi ! Le carillon de la ville se fait entendre. Des musiciens parcourent les rues en jouant les airs chéris de la monarchie ; les jeunes demoiselles se réunissent, se concertent spontanément pour aller à la rencontre du roi et lui présenter leurs hommages. Tandis qu'à la mairie on faisait les

¹ Sic ! Le mot correct ici est quand. (ndt)

dispositions pour rendre l'arrivée du roi la plus brillante possible, selon les faibles moyens et les circonstances pénibles dans lesquelles on se trouvait par l'arrivée de plusieurs corps de troupes de l'armée anglaise, dont les officiers étaient déjà logés chez les bourgeois, des maréchaux de logis de la cour étaient arrivés, pour reconnaître et régler les logements.

» Tout étant disposé vers les 5 heures, le maire et le conseil municipal, précédés de la musique bourgeoise, accompagnés d'un détachement de la garde nationale et suivi d'un char de triomphe sur lequel se trouvaient une trentaine de demoiselles, vêtues de blanc, se dirigèrent vers la porte S^t Martin, par laquelle le roi, parti de Mons, devait arriver en passant par Bavai.

» À chaque instant des voitures remplies de dignitaires et d'officiers de la couronne, se succédaient ; les courriers annonçaient la prochaine arrivée du roi. Le maire, en ayant envoyé un en avant, pour venir nous instruire de la marche de Sa Majesté. Tout à coup, il paraît, annonçant que Monsieur, frère du roi, arrive à l'instant comme le précurseur. On le voit en effet paraître à cheval, accompagné de plusieurs officiers supérieurs. Le cortège s'avance vers son Altesse royale ; le maire lui présente les hommages du conseil. Le prince le reçoit avec bonté et répond d'un air vif et gracieux, en vrai chevalier français, que nous allons voir dans une heure notre auguste monarque. Toutes les bouches crient aussitôt : Vive le roi ! Vive Monsieur le Comte d'Artois ! Le conseil l'accompagna par le faubourg de Cambrai. Il remonta la halle qui présentait dans ce moment, ainsi que la place, le plus beau coup d'œil. Les drapeaux blancs flottaient à toutes les maisons ; les dames garnissaient les fenêtres et le prince entra en ville aux acclamations unanimes de tous les habitants. Il s'arrêta au Palais, où logeait Wellington.

» Après un moment de repos, le cortège municipal se rendit en marche, vers sept heures par la porte S^t Martin, pour aller à la rencontre du roi. On fit pause à la première maison de Montay où l'on attendit une heure. De petits camps anglais, dispersés çà et là, formaient des points de vue pittoresques ; le temps était superbe. Un grand nombre d'habitants de la ville et de la campagne accouraient sur la route pour voir leur souverain.

» Enfin, notre attente fut remplie ; à 8 heures du soir, on vit paraître un gros détachement de la garde du roi, qui annonça l'arrivée de sa majesté. Bientôt on vit paraître le carrosse. La musique jouait l'air de Henri 4. Le maire s'avança à la portière, à la tête du Conseil municipal. Après avoir salué respectivement¹ sa majesté, il s'exprima en ces termes :

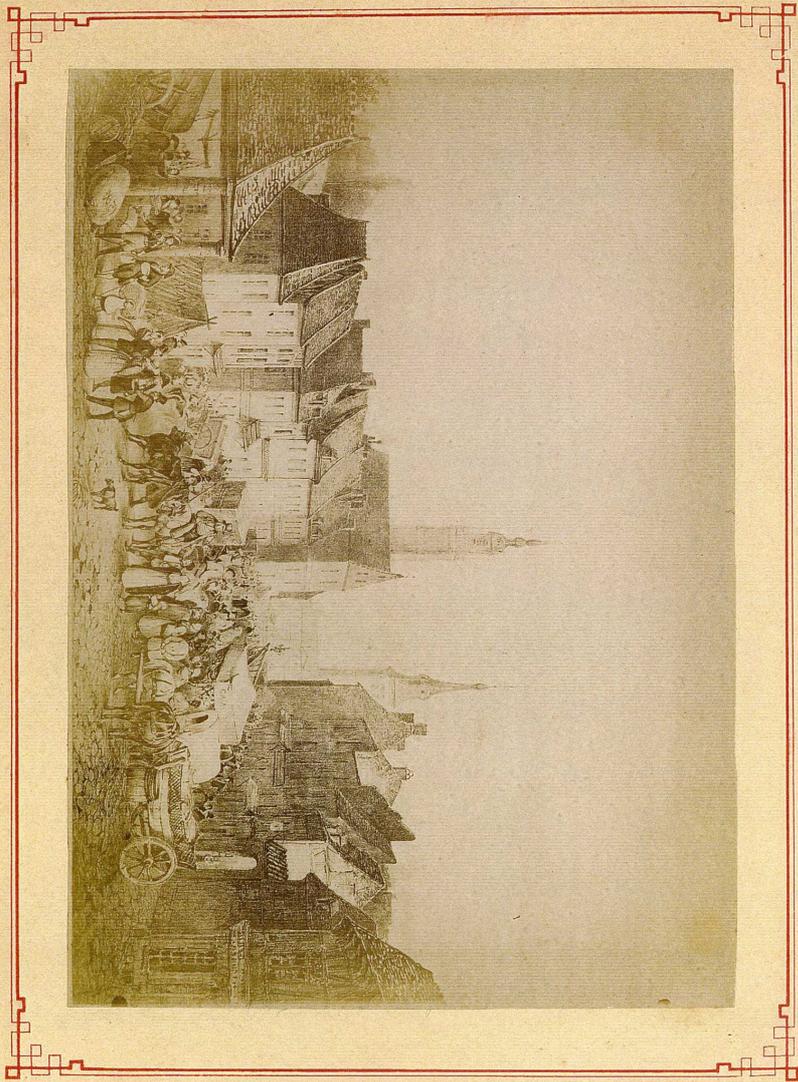
« Sire,

« *Organe du Conseil municipal de la ville du Câteau, j'ai l'honneur de présenter à votre majesté l'hommage de notre respect, de notre dévouement et de notre fidélité. Daignez, Sire, l'agréer en ce jour d'allégresse. Notre ville se trouve heureuse d'être la première à posséder quelques jours votre Majesté, à son retour dans ses états. Tous les cœurs volent au-devant de vous, Sire, et répètent à l'envi : Vive le roi !*

« Sa Majesté a daigné répondre d'un air affable et riant : “ *Je suis content de vos bons sentiments. J'en conserverai le souvenir.* ” Cette réponse a été couverte d'applaudissements et des cris de : Vive le roi !

« Le conseil s'étant retiré, M^{le} Emilie Hanequand, fille du Maire s'est alors avancée, suivie de trente jeunes personnes, filles des principaux habitants de la ville et, après s'être inclinée ainsi que ses compagnes, avec une modestie respectueuse, prononça d'une voix claire, le discours suivant :

¹ Ne serait-ce pas plutôt « respectueusement » ? (ndt)



Place de la Halle.

« Sire,

Nos cœurs émus à l'auguste aspect de votre Majesté, vous offrent le tribut de leur respect et de leur amour. Daignez agréer cet hommage. Les paroles nous manquent pour témoigner notre vive satisfaction en voyant parmi nous le monarque adoré, le père chéri des Français. Cet heureux moment nous dédommage des jours de deuil que nous avons passés depuis le départ de notre bon roi. Que le ciel propice à nos vœux conserve les jours précieux de votre Majesté, pour la paix et le bonheur de la France. »

» Après ce discours auquel le roi a daigné accorder des marques de contentement, la marche a recommencé. Le conseil s'est rangé derrière la voiture du roi, qui était entourée des princes et des principaux dignitaires de la couronne et suivie de plusieurs autres voitures et du restant de la garde à cheval. La marche était fermée par un détachement d'infanterie royale. Arrivé à la porte de la ville, M^r Lambiez, doyen curé de la paroisse se présenta, précédé de la croix, accompagné de son clergé et des ecclésiastiques de la ville, tous en habits sacerdotaux. Le carrosse s'étant arrêté, il complimenta le roi comme le fils aîné de l'Eglise et le protecteur de la religion. En ce moment, trente jeunes gens en veste et pantalons blancs s'empressèrent de dételer les 8 chevaux de sa Majesté et traînèrent eux-mêmes son carrosse, aux acclamations générales, en passant par la rue de S^t Martin, la rue du clocher de la ville, et de là sur la place où sa Majesté put jouir à son tour, des démonstrations d'allégresse de tous nos concitoyens. Le son des cloches et du carillon, le bruit des boîtes à feu, tout exprimait le bonheur de cette heureuse journée. »

» De la place, la marche se dirige par la rue de France et le faubourg du même nom ; elle s'arrêta vis-à-vis l'hôtel du maréchal Mortier, qui fut choisi comme le logement le plus commode pour Sa Majesté. Le roi étant entré, le maire et le conseil de la ville lui présentèrent derechef leurs hommages respectueux. Après s'être reposée quelque temps, sa Majesté se fit voir à la croisée pour répondre à l'empressement des nombreux spectateurs qui désiraient jouir de la vue de son auguste et vénérable personne. Le soir, il y eut illumination générale ; une troupe de musiciens parcourait la ville qui était toujours dans l'ivresse de la joie. »

» Monsieur, Comte d'Artois, avait son logement, chez M. Bricout père, avocat, rue de Landrecies.

» M^r le Duc de Berry, avait le sien chez M. Deudon, avocat, rue du collège.

» M^r le prince de Luxembourg était logé chez M. Hanequand, maire de la Ville.

» Les ministres du roi, les grands dignitaires et officiers de la couronne, les ambassadeurs d'Angleterre, de Hanovre et des Pays-Bas, étaient placés chez les membres du conseil municipal et chez les principaux habitants.

» Notre petite ville, par le séjour de sa Majesté et de toute sa cour, pouvait être regardée momentanément comme la capitale du royaume.

» Le lendemain dimanche, quoique le temps fut pluvieux dans la matinée, l'affluence fut la même dans le faubourg de France pour y jouir de la vue du monarque. On apprit qu'il se rendrait à la paroisse vers les 11 heures pour y entendre la messe. L'Eglise se trouvait remplie avant son arrivée.

» À son entrée dans le temple, le roi fut reçu par M^r le curé et son clergé et conduit, sous le dais, jusqu'au sanctuaire, où un prie-Dieu et un fauteuil étaient préparés pour le recevoir. Sa Majesté était accompagnée des princes, son frère et son neveu, précédée et suivie des grands officiers de sa maison. On remarquait avec admiration, sur la figure du monarque, une pleine bonté, exprimée par les traits les plus gracieux et les plus respectables. À la sortie de l'Eglise, il fut reconduit par le clergé et les bénédictions d'un peuple nombreux jusqu'à sa voiture. Lors du dîner* de sa Majesté, toutes les dames et les personnes honnêtes,¹ ont été admises dans la salle du couvent, successivement et à fur et mesure qu'elles se présentaient. »

¹ Il ne pouvait donc s'agir des mêmes personnes ? (ndt)

» Dans l'après-midi,² le temps s'est éclairci ; l'armée anglaise, campée dans les environs a défilé par la ville pour s'avancer dans l'intérieur. On apprit que Cambrai s'était rendu au roi, et que sa Majesté devait partir lundi 26, pour y faire son entrée.

» La 1^e proclamation du roi date du Câteau-Cambrésis, où elle a été signée le 25 juin 1815, titre authentique et perpétuel, qui attestera à la postérité le séjour qu'a fait dans nos murs Louis 18, surnommé à juste titre le Désiré.

» Le lundi le soleil s'est levé radieux, nous allions perdre notre bon roi ; mais ce qui pouvait nous consoler de son départ, c'était la pensée qu'il se rendait aux vœux de tous les Français, en s'avancant dans ses états. Le conseil municipal informé que le départ du roi pour Cambrai, était fixé à 11 heures, se réunit pour aller lui présenter ses respectueux devoirs. Admis au pied du trône, le deuxième adjoint, pour l'indisposition du maire, adressa à sa Majesté, la parole en ces termes :

» *Sire,*

» *Nous avons eu le bonheur de posséder quelques instants votre majesté ; nous n'en perdrons jamais le souvenir. Nous allons le suivre d'intention dans sa marche vers la capitale, où tous les vœux la rappellent, pour rétablir la religion, le bon ordre et nous rendre le bonheur. »*

» Sa Majesté a daigné nous répondre que nous étions de bons Français. Mademoiselle Adélaïde Moreau Méresse, suivie de plusieurs de ses compagnes, a été admise à présenter en leurs noms ses hommages à sa Majesté.

» Un instant après, le roi est monté en voiture, précédé et suivi de sa garde et entouré de ses grands officiers. Dans sa marche depuis le faubourg de France en passant sur la place, jusqu'au faubourg de Cambrai, les acclamations répétées de vive le roi ! l'ont accompagné. Il a daigné y répondre par des signes de satisfaction.

» Telle est l'esquisse de quelques instants d'un bonheur ineffable, dont la jouissance ne se renouvellera peut-être plus pour nous, mais dont nous sommes jaloux de perpétuer le souvenir à nos arrières-neveux. »

(Extraits des registres des délibérations du conseil municipal. An. 1815.)

Temps modernes.

La Révolution de Juillet venait de renverser du trône Charles X et avait proclamé le duc d'Orléans, roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe 1^{er}.

Le mardi 8 janvier 1833, le roi, qui se rendait vers l'armée du Nord, pour y décerner des récompenses, passe au Câteau avec les princes d'Orléans, de Nemours et de Joinville.

Cinq années plus tard, une solennité dont la contrée gardera longtemps le souvenir attirait dans cette ville une grande affluence de peuple, venue de toutes les communes environnantes pour assister à l'inauguration de la statue du Maréchal Mortier.

Fils d'Antoine Mortier, marchand mulquinier, et de Marie Bonnaire, Edouard Casimir Joseph naquit au Câteau le 13 février 1768, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom. Il fut d'abord destiné à la carrière commerciale, mais ses goûts le portèrent bientôt vers le métier des armes où son intelligence et son courage lui donnèrent un rapide avancement. Il venait d'être nommé sous-lieutenant dans un régiment de carabiniers, lorsque ses compatriotes le choisirent pour capitaine au 1^{er} bataillon des volontaires du Nord. En 1803, Mortier s'empara du Hanovre et fut du nombre des 16 maréchaux nommés à la création de l'empire. En 1806, il pénétra dans Hambourg, après avoir soumis toute la Hesse-Cassel. Le 6 août

² L'après-midi suit donc ici le dîner, repas du midi. Voir notes « déjeuner » et « dîner » en fin d'ouvrage. (ndt)

Statue du Maréchal Mortier.



63

1809 il bat les Espagnols à Puente del Arzobispo et se distingue, le 19^{bre} de la même année

dans la mémorable journée d'Ocana. À l'expédition de Russie, il commande un corps de la grande armée et fait sauter le Kremlin après la retraite de nos troupes. En 1814 il partagea le commandement de Paris avec Marmont, et lutta énergiquement à la Villette contre les coalisés. Nommé pair de France sous la Restauration, il se rallia à Napoléon pendant les 100 jours ; fut déchu de la pairie en 1815, pour avoir refusé de juger le maréchal Ney et siégea à la Chambre des députés de 1816 à 1819. Louis-Philippe lui confia le portefeuille de la guerre en 1834 ; il venait d'être nommé Président du Conseil lorsque le 28 juillet 1835, il fut tué à côté du roi, par l'explosion de la machine infernale de Fieschi.

Pour perpétuer la mémoire de ce brave officier, sa ville natale demanda qu'on élevât une statue en son honneur. Voici le compte-rendu de l'érection de ce monument, dont l'exécution avait été confiée à Théophile Bra, de Douai.

« Aujourd'hui, 16 7^{bre} 1838, l'an neuvième du règne de Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français,

» Nous, Alexandre Edme, baron Méchin, conseiller d'Etat, préfet du Nord, grand-officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, officier de l'ordre de Léopold ;

» Avons procédé avec le cérémonial suivant, à l'inauguration de la statue pédestre et colossale, en bronze, de feu M. Edouard Mortier, maréchal, duc de Trévis, grand croix et ancien G^d chancelier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, chevalier et dignitaire de plusieurs ordres étrangers, ancien président du Conseil, ministre secrétaire d'état de la guerre, ambassadeur en Russie, etc. etc. né au Câteau-Cambrésis, le 13 février 1768, frappé par l'explosion d'une machine infernale et mort à côté du roi, le 28 juillet 1835 ;

» Les gardes nationales et les troupes de ligne présentes dans la place ayant pris les postes qui leur étaient respectivement assignés, nous nous sommes rendus en cortège, à la tête des autorités publiques et des membres présents de la Commission créée par notre arrêté du 15 9^{bre} 1835, ayant à notre droite le duc de Trévis, fils unique de M. le Maréchal, sur le terrain où la statue est érigée.

» Ayant donné le signal et le voile qui couvrait la statue s'étant abaissé, une salve d'honneur de treize coups de canon a annoncé au pays que l'image de l'illustre maréchal était livrée à son admiration et à son respect.

» Au même instant, les tambours battant aux champs et les drapeaux ayant salué, le cortège a fait le tour du monument et chacun ayant pris la place qui lui était assignée, nous avons prononcé un discours accueilli aux cris de vive le roi !

» Après quoi, assisté de M. Baralle, architecte du département à la résidence de Cambrai, nous avons placé et scellé de notre main, dans les fondations du monument les médailles et le présent procès-verbal destinés à conserver pour la postérité, le souvenir et les motifs de la cérémonie qui s'accomplit en ce moment, ainsi que les noms de M. Théophile Bra, statuaire, au ciseau duquel est due la statue inaugurée, et ceux des membres de la Commission, aux soins desquels la direction de tous les détails de l'exécution a été confiée, comme représentant les souscriptions en tête desquelles se trouve celle du roi.

» M. le comte de Corbineau, pair de France, grand-croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, lieutenant-général commandant la 16 division militaire, président ;

» M. Lorain, membre du conseil-général et vice-président du tribunal de 1^e instance de Lille, vice-Président ;

» M. le baron de Brigode, pair de France ;

» M. Bigo, maire de Lille ;

» M. Auguste Richebé, membre du Conseil d'arrondissement de Lille ;

» M. Bernos, Conseiller de Préfecture ;

» M. Montigny-Campon, Colonel de la garde nationale de Lille ;

» M. Edouard Raynaut, propriétaire à Lille ;

» M. le Comte Albert de Roucroy, propriétaire à Lille ;

» M. Victor Leplus, architecte du département, Lille ;
» M. Dibos, Receveur-percepteur à Lille, secrétaire-Trésorier.
» Et les dispositions du programme, par nous arrêté, le 27 août dernier, étant accomplies, nous avons clos le présent procès-verbal, en présence des personnes désignées ci-après et qui ont signé avec nous, au Câteau-Cambrésis, mois et an que dessus. »

Suivent les signatures.

En 1852, le gouvernement d'un seul homme remplaça la 2^e République.

Bien que Napoléon eût dit à Bordeaux ; « l'Empire c'est la paix. » la France ne cessa d'être en guerre pendant tout son règne. En 1854, nos troupes combattaient en Crimée ; en 1859, en Italie ; en 1860, en Chine ; en 1863, au Mexique ; en 1870, elles étaient décimées par les balles prussiennes.

Vingt ans ne s'étaient pas écoulés depuis le 2 X^{bre}, mais déjà la France avait perdu ses enfants, ses millions, et l'empire, son prestige. Notre territoire était envahi par les Prussiens.

Le samedi 21 janvier 1871, 6000 hommes de l'armée ennemie font irruption, vers midi, dans la ville du Câteau ; bientôt 2 ou 300 cavaliers cernent l'hôtel de ville ; quelques-uns y pénètrent, brisent les appareils télégraphiques et sabre au clair, pistolet au poing, emmènent le maire à la gare qu'un nombreux peloton occupait.

Pendant ce temps, des colonnes serrées d'infanterie et de cavalerie étaient venues se ranger sur la place. Un officier prussien se rend à la salle du Conseil, où il pénètre en Maître, requérant sous une heure des vivres pour les troupes allemandes.

Le lundi 23, la municipalité reçut une missive ainsi conçue :

« Par ordre du général en chef, commandant la 1^e armée allemande, le général Von Goeben,

» Le canton de Le Câteau-Cambrésis, est chargé d'une contribution de guerre en hauteur de 25 francs par tête d'habitants. La somme est ainsi fixée à 850.000 francs, payable en argent ou en valeur.

*Signé : Comte de la Lippe,
général de division. »*

En présence de cette sommation qui ne souffrait pas de réplique, tous les maires du Canton, convoqués au Câteau, furent d'avis de recourir à un emprunt ; et comme la situation était pressante, le maire de la ville fit appel au patriotisme dont les ressources pouvaient venir en aide à la détresse commune.

On put en quelque temps disposer de 200.000 frs que l'on versa aussitôt à l'ennemi. Les Prussiens réduisirent alors la contribution de guerre à 400.000 francs et pour en assurer le paiement intégral, ils emmenèrent, en partant le 27, deux otages pris parmi les notables de la ville.

Toute la population indignée de ce procédé s'écria qu'il fallait à tout prix, délivrer au plus tôt, les deux honorables citoyens si douloureusement frappés dans leur liberté.

Tous les efforts se réunirent : riches et pauvres prêtèrent généreusement leur concours : deux jours après, les Prussiens étaient payés et les otages rendus à leurs familles.

Depuis cette époque, l'histoire du Câteau, n'est plus distincte de celle de la France.¹

¹ C'est une erreur commune à de nombreux historiens que de considérer que l'Histoire s'arrête au moment où ils rédigent leur mémoire. L'auteur de cette monographie, Emile Charlon, officier d'Académie, Directeur de l'Ecole communale, qui a écrit cette monographie en 1898-1899, ne pouvait deviner les deux guerres mondiales du XX^e siècle à venir, même s'il aurait pu pressentir la première. (ndt)